

Daniel RICHARD-MAUPILLIER
Branche M.V.M

MORTAGNE
-SUR-
SEVRE

Dans l'histoire de « *Nos Trois Branches* », la branche M.V.M. (Mortagne – Vendée – Mauges) est citée souvent en deuxième position.

Par contre le mot « *Mortagne* » vient en tête de cette dernière branche.

J'ai voulu retracer un peu l'histoire de cette ville, berceau de nombreux « *Maupillier* ».

Mortagne sur Sèvre s'orthographiait autrefois « *Mortaigne* ».

Que nous dit Maurice Maupillier dans son ouvrage sur « *Nos Trois Branches* », 2^{ème} édition, page 14 : On retrouve les Maupilé – Maupillé au XIV^{ème} siècle. Ils sont alors bien établis en Poitou, dans la région proche de Mortagne-sur-Sèvre. Au XV^{ème} siècle ils sont présents dans cette même région et de même au XVI^{ème} siècle.

A partir du XVI^{ème} siècle on les suit jusqu'en 1985, c'est la branche MORTAGNE – VENDEE – MAUGES (M.V.M.) dont je suis un des descendants.

Qu'était Mortagne après le temps des hommes des cavernes ? Avant le IX^{ème} siècle, les recherches archéologiques réalisées dans le cadre des grands aménagements (lotissements, autoroute...) n'ont révélé que peu d'éléments permettant d'écrire son histoire tout en prouvant la présence humaine :

Quelques sites mégalithiques : une épée de l'âge de bronze ; des sites enfouis sous autoroute : emplacement de fermes gauloises et mérovingiennes ; lieu de sépultures mérovingiennes ; des souterrains refuges.

300 ans avant notre ère, les Pictons s'étaient établis dans le Poitou. Nous appartenons dès cette époque à un peuple essentiellement d'agriculteurs. Suite à la conquête romaine, Mortagne fait partie du Pagus Theiphalicus (capitale Tiffauges). Des vestiges de voies romaines sont encore visibles de nos jours. C'est à partir du X^{ème} siècle et sous des orthographes différentes que Mortagne apparaît : Mauritania, Moritonium, Mortaigne...

Deux hypothèses raisonnables permettent d'en déterminer l'origine : le campement de la légion Mauritanie (soldats originaires d'Afrique du Sud) au temps des Romains. En roman, Morte-agne signifie « *Mortes-eaux* », lieu où les eaux dorment, séjournent.

L'histoire devient plus précise lors de la création des provinces d'Anjou, de Bretagne et du Poitou aux IX^{ème} et X^{ème} siècles. Mortagne devient en effet alors une ville clé chargée avec Mauléon, Tiffauges et Montaigu de contenir les prétentions du comte d'Anjou et du duc de Bretagne.

----- L'on est redevable de la fondation du prieuré de Notre Dame de Treize Vents, autrefois dans le diocèse de Poitiers, maintenant dans celui de La Rochelle, à Pierre, fils de David de Maulévrier. Aimeri, vicomte de Thouars, Pierre, fils d'Anstère de Mortagne en Poitou, Bouchard de Mortagne, Pierre, fils de Geoffroy de Gondoye, confirmèrent cette donation faite vers l'an 1070 ¹-----

Mortagne est alors une sentinelle poitevine près des marches communes aux trois provinces.

Logiquement sont alors édifiés: son château et sa ville fortifiée rayonnant sur 21 paroisses allant de St Macaire en Mauges aux Herbiers et de Treize-Vents à Evrunes; son église et son prieuré Saint-Pierre

Au cours du Moyen Âge s'ajouteront : le prieuré St-Pierre d'Evrunes ; l'ancienne église Notre Dame d'Evrunes ; la maladrerie St -Jacques (alias St-Lazare pour accueillir les lépreux) édifiée vers 1219 par Guy de Thouars, baron de Mortagne, en souvenir de Constance de Bretagne, sa première épouse ; l'aumônerie Notre Dame créée par Eustachie de Chemillé, veuve de Guy de Thouars vers 1225 pour accueillir les hôtes de passage ; les maisons nobles de la Grange, Treize Vents, les Granges, le Bois Huguët, la Plissonnière, St Martin complétant le réseau défensif.

Mortagne est aussi à cette époque un carrefour important de voies de communication: celle de la vallée de la Sèvre Nantaise conduisant vers Poitiers et celle d'Angers vers la mer.

Sur ces voies circuleront : les pèlerins Grands-Bretons et Bretons partant vers St-Jacques de Compostelle ; les ouvriers travaillant dans les moulins à grains, à tan et à foulon implantés sur la rivière ; les marchands; les gabelous et les faux sauniers dès que le sel sera taxé ; et bien entendu les troupes armées tant le pays était convoité.

Mortagne est alors une ville administrative, siège de la baronnie ; une ville industrielle avec ses activités de tannerie, de tissage et foulonnage, de production de farine tout au long de la Sèvre Nantaise et ses échanges vers le port de Nantes et les foires de Normandie, Bretagne et même Champagne; une ville agricole sur les paroisses d'Evrunes et de St-Hilaire : les terres sont en majeure partie propriété de l'église et des Hobereaux.

¹ Histoire de l'abbaye de Marmoutier, tome 1 (379-1104), par Dom Edmond Martène dans les Mémoires de la Société d'archéologie de Touraine, tome XXIV de 1874, pages 428 à 429.

Vers 1200 Antérius, seigneur de Mortagne avait donné aux Hospitaliers de Saint-Jean Hugues de Ceres ; Aimery, fils d'Antérius, donne en échange de Rainaud, fils de Hugues, un courtil et une aire.²

En 1216, Eustachie, dame de Chemillé et de Mortagne, donne aux Templiers Pierre Coutanceau en échange d'un four à Mallièvre.³

En 1218 Geoffroy et Guillaume de Mouchamps donnent aux Templiers Thomas du Périer ; Eustachie, dame de Mortagne, confirme ce don.⁴

L'aumônerie Notre Dame à Mortagne-sur-Sèvre a été créée par Eustachie de Chemillé, veuve de Guy de Thouars vers 1225 pour accueillir les hôtes de passage.

Hardouyns (Hardouin) de l'Esperonnière, chevalier, seigneur de l'Esperonnière, avait épousé par contrat, le samedi de Quasimodo le 13 avril 1357, reçu par Jehan Fèvre, notaire de la cour et de la châtellenie de Mortagne, et enregistré par Jehan de Coustigné, garde du scel desdites cour et châtellenie sous noble homme et puissant monseigneur Thomas de Chemillé, seigneur dudit Mortagne, damoiselle Jehanne Bardou, dame de la Roche, paroisse de Saint-Pierre de Chemillé.⁵

Enfin, le 27 octobre 1372, Clisson était à Angers, revenu ainsi vers le Maine et les marches de Bretagne, que Charles V lui avait spécialement confiés.

Bien qu'on fût déjà à l'entrée de l'hiver, il crût pouvoir enlever Mortagne-sur-Sèvre, place voisine de ses possessions personnelles dans le pays nantais. Les Anglais, qui se trouvaient en force à Niort, résolurent de venger sur lui leurs échecs et les cruautés, dont ils étaient si souvent victimes.

Ils se mirent en campagne bien montés et déterminés à tout entreprendre pour se débarrasser enfin de cet ennemi, *qu'ils auraient mieux aimés*, disaient-ils, *tenir en leurs mains* qu'une somme de 40.000 livres (deux millions). Mais le terrible justicier du Bennon entretenait des espions dans tout le pays et il n'était pas facile de le surprendre.

Les cavaliers anglais, après plusieurs journées de course, n'étaient plus qu'à un quart de lieue de Mortagne et croyaient bien par leur rapidité avoir précédé même la nouvelle de leur entrée en campagne, quand un espion se précipita dans le lieu où Clisson soupait avec ses gens. « *A cheval ! A cheval !, les Anglais croient déjà vous tenir* » « *Aux chevaux... !* » dit Clisson en renversant les tables. Les chevaux étaient toujours scellés et prêts à partir. En un clin d'œil, les Français furent en selle et galopèrent sur la route de Poitiers. Bien leur en prit : car une troupe formidable d'Anglais se précipita aussitôt dans le camp, se croyant sûre de sa proie. Les Anglais ne rencontrèrent que le souper tout servi et jeté par terre; ils le mangèrent sans doute avec des appétits d'Anglais, mais en maugréant d'avoir laissé échapper le meilleur morceau.

Cette aventure mit fin à la belle et fructueuse campagne de 1372.⁶

Mortagne devenue propriété des La Haye en 1394, cette famille, fidèle vassal du roi de France, l'assiste dans ses campagnes italiennes ; elle y accueillit Louis XI en 1472.

La baronnie passe en 1498 aux Montespedon : désormais les barons de Mortagne ne résideront plus dans leur château, mais à la cour.

En 1412, le comté de Poitou s'étend à peu près sur les départements de la Vienne, – moins une partie de l'arrondissement de Loudun – des Deux-Sèvres et de la Vendée et sur quelques parcelles de la Charente Inférieure (Aulnay), de la Haute Vienne (Rochechouart) et de l'Indre (région du Blanc). Il a pour voisins, à l'est, le duché de Berry, au nord, le duché de Touraine, le duché d'Anjou et le duché de Bretagne; au sud, la sénéchaussée de Saintonge et le comté de la Marche.

Au nord, les frontières du comté de Poitou avec les duchés de Bretagne et d'Anjou sont fort mal définies. Il s'est organisé un système dit *des marches séparantes*. On désigne ainsi le territoire placé entre deux groupes de forteresses appartenant à des pays différents : Machecoul, la Benate et Clisson pour le duché de Bretagne ;

²Archives de la Vienne, fonds H3, liasse 851 cité page 80 tiré de l'article « *Dons d'hommes au XIII^{ème} siècle en Bas-Poitou* », pages 80/116 dans les Archives Historiques du Poitou, tome 1 de 1872.

³Don Fonteneau, volume LII, cité page 87 de l'ouvrage ci-dessus.

⁴Dom Fonteneau, volume LII, cité page 88 de l'ouvrage ci-dessus.

⁵Histoire de la Maison de l'Esperonnière, de ses alliances et des seigneuries qu'elle a possédées en Anjou, Poitou, Bretagne et Maine 1156 – 1889, par Théodore Courtaux, page 5.

⁶Olivier de Clisson, connétable de France, par A. Lefranc de 1898, pages 135 et 136.

Montfaucon-sur-Moine, Cholet, Maulévrier et Montreuil-Bellay pour le duché d'Anjou ; Beauvoir-sur-Mer, La Garnache, Palluau, Le Roche-Servière, Montaigu, Tiffauges, Mortagne-sur-Sèvre, Mauléon et Thouars pour le comté de Poitou.

Le Poitou a été repris aux anglais pendant le règne de Charles V et, en 1374, ce roi l'a donné en apanage à son frère Jean, déjà nanti des duchés de Berry et d'Auvergne. Le 8 septembre 1376, le duc de Berry, à court d'argent, a l'idée de faire verser l'arriéré des impôts établis pendant la domination anglaise : il prescrit aux gens de ses Comptes ce qui reste dû d'une imposition de 12 deniers pour livre ordonnée en 1371 par le Duc de Lancastre : les débiteurs comparaitront devant les juges ordinaires si leur dette est inférieure à 20 livres tournois, et devant la Chambre des Comptes, si elle est supérieure à ce chiffre. Cet exemple donne un aperçu des procédés administratifs du duc Jean.

Quand il est reconquis par les troupes du Connétable du Guesclin, le Poitou a grand besoin de paix intérieure, car, pendant plus de dix ans, il a été le théâtre de discordes entre les partisans et les adversaires de la domination et de l'administration anglaise.

La paix qui existe depuis l'avènement de Charles VI est établie en droit par le traité que conclut le Roi avec Richard II, Roi d'Angleterre, en 1396. Cette paix est assez mal accueillie en Angleterre où nombreux sont ceux qui désirent la guerre avec la France dont ils envient la richesse et la variété des ressources. Richard II est détrôné en 1399 par son cousin, Henry de Lancastre qui devient roi sous le nom d'Henry IV. Il conclut chaque année des trêves avec le Roi de France et jamais la guerre n'existe vraiment entre les deux pays.

Dom Fonteneau nous a conservé dans le tome LXXXVIII de sa précieuse collection la copie de huit pièces relatives à la délivrance de Mortagne-sur-Sèvre, occupé par les Anglais en 1373, et à l'intervention de Du Guesclin dans cette affaire. Les seigneurs de la contrée, durent faire, on le comprend, tous les efforts pour arracher à l'ennemi l'importante place de Mortagne, l'une des dernières demeurées en son pouvoir depuis les graves échecs qui lui avait infligés tout récemment Du Guesclin. Ils en formèrent donc le siège ou plutôt le blocus en l'entourant de bastides, au mois d'août 1373. Mais comme cette entreprise était difficile et menaçait de traîner en longueur, ils eurent recours aux négociations. Un capitaine anglais très connu, Jean d'Evreux était prisonnier de Du Guesclin depuis la bataille de Chizé (20 mars 1373). Les seigneurs poitevins qui assiégeaient Mortagne négocièrent la délivrance de Jean d'Evreux et son échange contre la reddition du château. Tout dépendait de la volonté de Du Guesclin, propriétaire légitime, d'après les usages de la guerre, de la rançon qu'il avait le droit d'imposer au prisonnier. La remise de Mortagne aux français et la délivrance de Jean d'Evreux furent estimées à 10.000 francs or. Les chevaliers poitevins s'engagèrent donc par obligation signée le 23 août 1373 sous les murs de Mortagne. Mais les chevaliers poitevins ne s'acquittèrent d'une manière définitive, de leurs obligations, qu'au mois d'octobre 1376.⁷

9 janvier 1399 : décision prise en chapitre par l'abbé et les moines de Mauléon, par laquelle ils désunissent le prieuré de Saint-Jacques de Mortagne de l'infirmerie de Mauléon.⁸

Mais, en septembre 1412, un vent de folie souffle sur le Poitou. Les Anglais, dit-on vont venir envahir le pays. Cet épisode presque ignoré est connu grâce au compte d'une aide 10.000 écus accordée au duc de Berry par les Etats du Poitou cette même année.

L'incursion anglaise en Poitou n'est, en somme, qu'un épisode de lutte entre les Armagnacs et les Bourguignons. Elle a été causée par la trahison du duc de Berry et des autres chefs du parti armagnac qui ont sollicité imprudemment l'alliance du Roi d'Angleterre sans prévoir les conséquences fâcheuses que cette intervention étrangère pourrait avoir tant pour le Royaume de France que pour eux-mêmes.

Les Anglais recherchent, avant tout, leur avantage particulier. Débarqués en France après la réconciliation du Roi et des princes armagnacs, ils ne veulent pas perdre le profit de leur voyage. Ne pouvant obtenir des princes armagnacs, ruinés, satisfaction immédiate, ils cherchent à s'indemniser eux-mêmes, sans s'occuper si les contrées qu'ils ravagent tiennent le parti armagnac ou le parti bourguignon. Il en résulte, pour tout le royaume, une série de

⁷Article Du Guesclin et la délivrance de Mortagne-sur-Sèvre dans Archives Historiques du Poitou, tome VIII de 1879, pages 413 à 414.

⁸Dom Fonteneau, tome XVII, page 315ciété dans les Archives Historiques du Poitou, tome XX de 1889, page 71.

malheurs : les Anglais pillent le Cotentin, l'Anjou, le Bourbonnais et la Touraine, et, lorsqu'ils apparaissent aux frontières du Poitou, ils provoquent dans tout le pays l'état de siège, une levée de troupes et une aggravation des charges fiscales.

En présence de ces événements, le duc de Berry ne paraît pas soucieux de mettre un terme aux dommages qu'il a causés. Les autres princes se sont complètement désintéressés de l'incursion anglaise en Berry et en Poitou, et l'ont laissé livré à ses seuls moyens.⁹

Dans le siège de Thouars : *Les villes paroisses chastellenies et terre de Mortaigne* (Mortagne-sur-Sèvre), *et Malelièvre* (Mallièvre, commune de Vendée, canton de Mortagne-sur-Sèvre) *avec les paroisses des Herbers* (Les Herbiers commune de Vendée) *et Arzelais* (Ardelay, commune de Vendée, canton des Herbiers), *excepte les paroisses de la Segunière* (commune du Maine et Loire, canton de Cholet) *et de Saint-Andry de la Marche* (Saint-André de la Marche, commune du Maine et Loire, canton de Montfaucon) doivent le versement de douze livre tournois.¹⁰

25 juin 1435 : mandement du Roi au Sénéchal du Poitou d'ajourner devant le Parlement de Poitiers l'abbé de l'Absie et l'évêque de Maillezais en procès au sujet de la réparation de plusieurs ponts. A cette époque, maître Guillaume de Bonnessay est bailli de Mortagne-sur-Sèvre.¹¹

Mortagne connut une relative quiétude jusqu'à la fin du XIV^{ème} siècle du fait des alliances de la maison de Mortagne avec celle de Chemillé : elle était alors dans la mouvance des Plantagenets.

Cette situation fut remise en cause lorsque Charles V, roi de France, entreprit l'extension de son royaume. Elle fut alors assiégée en 1373. Imprenable malgré un long siège, pour être libérée, elle fut échangée contre Jean Chandos, capitaine anglais, prisonnier de Du Guesclin. Elle entre alors définitivement dans le giron français. Devenue propriété des La Haye en 1394, cette famille, fidèle vassal du roi de France, l'assiste dans ses campagnes italiennes, elle y accueillit Louis XI en 1472.

La baronnie passe en 1498 aux Montespedon : désormais les barons de Mortagne ne résideront plus dans leur château, mais à la cour.

Des noms prestigieux sont alors attachés à la ville : René de Montjean, maréchal de France ; Charles de Bourbon, gouverneur du jeune roi Charles IX ; Philippe de Montespedon, dame d'honneur de Catherine de Médicis. (Nb : *Philippe*, à cette époque, correspondait souvent à *Philippine* !)

-----L'arrière ban du Poitou a été convoqué à Mortaigne (Mortagne sur Sèvre), le 17 juillet 1489.¹²-----

Du XVI^{ème} au XIX^{ème} siècle, elle devient une ville importante et convoitée, au cœur de la Vendée Militaire.

Survient une période de bouleversements: La Renaissance. C'est le renouveau de l'architecture ; l'ouverture sur une nouvelle manière de vivre ; l'invention de l'imprimerie ; la diffusion des textes, dont La Bible. C'est une remise en cause du pouvoir de l'église catholique et consécutivement du pouvoir royal.

Les places fortes reprennent de l'importance : celle de Mortagne n'y échappe pas car le pays est tiraillé entre catholiques et huguenots.

Ainsi, en 1583, la ville est prise par Eschallard de La Boulaye, puis en 1588 par Agrippa d'Aubigné. Elle est alors incendiée.

La même année, Henri de Navarre (futur Henri IV) convoque à Mortagne ses gentilshommes.

Si cette période laisse des traces dans la population, paradoxalement les châteaux, logis et maisons nobles sont transformés : la Grosse Tour est alors édifiée, les maisons de la Grange, de Treize Vents, de St Martin, de la Plissonnière, sont adaptées au goût du jour, les logis de Vaugirard, de la Croix Bureau, le Grand logis Thibault entre autres, sont reconstruits, une nouvelle porte est créée dans l'église St-Hilaire.

⁹Une incursion anglaise en Poitou en novembre 1412, dans bulletin de la société historiques des archives du Poitou de 1934, pages 1 à 36.

¹⁰Idem, pages 100 à 101.

¹¹ Procès entre l'abbaye de l'Absie et l'évêque de Maillezais devant le Parlement de Poitiers en 1435, dans Une incursion anglaise en Poitou en novembre 1412, dans bulletin de la société historiques des archives du Poitou de 1934, pages 118 à 120.

¹²Inventaire des biens meubles de Gilles Bouchet, Gouverneur de Châtelleraut, 16 juin 1473 dans Archives Historiques du Poitou tome XLII de 1920, page 160.

Opportunément aussi, de nombreux moulins à grains sont transformés en moulins à papier, à Rochard et au pied d'Evrunes. L'industrie est particulièrement florissante et le restera longtemps. En effet, les nouvelles colonies créent des besoins nouveaux : l'industrie mortagnaise répond à ceux-ci.

L'agriculture est en pleine expansion avec ses élevages de bœufs et de moutons, ses cultures de lin et de chanvre.

La baronnie devient successivement propriété des familles de Scepeaux, de Gondi, de Neufville, Robin de La Tremblaye.

-----Estat de la despense que le Roy veult et entant estre faicte par chascun mois de la présente année 1588 pour l'entretènement des gens de guerre estant en garnison ès pays de Angoulmois, Xaintonge, Brouage et Poictou. Estatz et appointemens:

Mortaigne : A ung sergent et huit hommes, à pareille raison : XXVI livres. (Le 30 décembre 1585, Malicorne autorise Pierre Durcot, seigneur de l'Etang, capitaine du château de Mortagne, à y mettre huit hommes de pied. Pierre Durcot était en fonction depuis le 28 juin 1580 ; il était encore capitaine de ce château en 1597).¹³-----

A Monsieur Duchesne, géographe du Roy, au collège de la Merci, derrière le Mont Saint Hilaire, à Paris, de Fontenay le 8 may 1620 (Fontenay-le-Comte)

-----« Monsieur de toutes les grandes Maisons de ce païs, il n'y en a ha point, à mon avis, de plus difficiles à éclaircir , que celles des vicomtes de Thouars, et des autres gentishomes d'entre les rivièrre de la Saivre qui passe à Mortagne, et la Dive qui passe à Moncontour. D'autant qu'en cette contrée là se souloit garder anciennement une manière de succeder fort irrégulière et dont à peine se pourroit trouver semblable en ce Royaume. Car en succession directe, le filz aîné, s'il n'y avoit qu'enfans masles, prenoit tous les fiefs ou biens nobles, à charge de faire provision à ses frères puisnez, qui estoit de leur laisser par usufruit de toute l'hérédité divisée en neuf, deux parties seulement, lesquelles par après ils soubdivisoient entre eux esgalement par testes. Mais si le frère aîné décédoit avant ses frères puisnez, ses enfans ne lui succédoient pas, sinon ès meubles : ainsi tous ces immeubles nobles venoient au premier frère puisné, à la charge de cette provision, de eux portions prises de neuf, à ses autres frères puisnez, et enfans de son frère aîné, à soubdiviser aussi entre eux par la forme que j'ay dite. La terre passoit ainsi de frère à frère, et après la mort du dernier frère puisné, elle revenoit de plein droict toute entière aux enfans de son frère aîné, ses nepveux, pour y succéder comme en succession directe : et cella estoit appelé retour qui fut aboli par les trois estats du pays l'an 1514, à cause de sa rigueur et pour les troubles et procez qu'il engendroit.

Voilà en effet la vraye source et origine de cette déplorable confusion qu'on veoit maintenant ès généalogies de nostre noblesse de ces quartiers là. Car les fiefs passant ainsi de frère à frère, les puisnez en prenoient les tiltres absolus, comme s'ils eussent esté seigneurs propriétaires et irrévocables, quoy qu'ils ne fussent que simples usufruitiers. Quelques fois aussi ces oncles, permettoient à leur nepveu, filz aîné de leur frère aîné, d'entrer en foy et hommage de la terre, et d'en prendre et porter le tiltre, sauf leur droit de viage, dont la réserve néantmoins n'estoit de là en avant exprimée par les actes de leur jouissance, par le moyen de quoy il se trouve souventefois deux vicomtes de Thouars desnommez et soussignez en quelques chartres de mesme datte.

Quelquefois aussi on trouve mention de dix ou douze vicomtes qui ont succédé les uns aux autres en moins de trante ans, ce qui est venu de ce qu'un aîné qui avoit plusieurs frères puisnez venant à vivre longtemps, et à décéder de vieillesse, ses puisnez consequemment vieux, ne la faisoient pas longue après luy; nous laissant aujourdhuy en incertitude et à devenir lequel d'eux a esté le père, qui le filz, qui l'oncle, qui le nepveu.¹⁴-----

A travers l'histoire des Maupilé/Maupillier, Maurice Maupilier nous parle de Mathurin Maupillé, aumônier à Mortagne, qui désigné par Yolande de la Haye, entre en fonction en 1510. Mais Pierre de la Haye (cousin de Yolande !!) s'oppose à cette nomination et intente un procès contre Mathurin Maupillé à propos des terres et revenus de l'aumônerie de Mortagne. L'affaire est portée devant le bailli de Touraine le 10 janvier 1512, puis devant le

¹³Lettres du comte du Lude et autres personnages relatives à l'administration du Poitou de 1559 à 1580 par Belisaire Ledain, parues dans les Archives Historiques du Poitou, tome XXVII de 1896, pages 350 et 359.

¹⁴Lettres de Jean Besly 1612-1647 publiées par Apollin Briquet dans Archives Historiques du Poitou, tome IX de 1880, pages 93 et 94.

sénéchal du Poitou. La décision est confirmée en cour de Parlement de Paris par arrêt du 2 juillet 1515 en ces termes : « *La Cour confirme la sentence du sénéchal du Poitou qui adjuge à Mathurin Maupillé, prêtre et complaignant, la revenance des choses contentieuses (des fruits et revenus), pour raison de la possession et saisine de l'ausmonerie dudit lieu de Mortagne, sise au diocèse de Maillezais, maintenant de la Rochelle* ». ¹⁵

-----1713, mars : « *Nous apprîmes la nouvelle de la nomination de l'abbé de Polignac au cardinalat, faite le 30 janvier, et celle de l'introduction de notre Congrégation au monastère de Mortagne, au diocèse de la Rochelle, le 3 février dernier* ». ¹⁶-----

-----1713, 30 avril : « *Je dis la messe à Saint Eutrope dans l'église des Révérends Pères Dominicains. La fête est chômée dans l'Aunis, qui était autrefois du diocèse de Saintes, dont ce martyr est apôtre. Je fus voir notre prieur à Mortagne, qui avait fait fulminer la suppression du prieuré et l'union à la messe conventuelle* ». ¹⁷-----

-----1713, 24 mai : Je passais ensuite à Sant-Vincent (St Vincent Sterlange, commune du canton de Chantonay), et arrivais à l'abbaye de la Grenetière (commune d'Ardelay, canton des Herbiers). Le 25 mai je travaillais aux archives, depuis cinq heures jusqu'à midi. Après dîner, je partis avec nos confrères et arrivais à Mortagne (Mortagne-sur-Sèvre), en passant par les Herbiers, prieuré de Saint Michel en l'Herm. ¹⁸-----

----- Du 31 mars : *Messieurs de Mirande, le Baillif d'Aulnis, Touppet et de Hargues, députez de messieurs les maire, eschevins, pairs, bourgeois et habitant de la ville de la Rochelle, ont représenté à la Compagnie, que par conseil d'estat du Roy du 6 Mars dernier, a esté ordonné que les sièges des élections et bureaux des receptes, crues et taillon seroient transférez, assavoir : cemluy de Saint-Maixant à Luzgnan, celui de Niort à Partenay, celui de Fontenay à Vouvant, celui de Thouars à Bressuire, celui de Mauléon à Mortagne et celui de La Rochelle à Surgères ; et enjoint aux esleus, receveurs des tailles et aultres officiers desdictes élections, de se transporter esdictz lieux pour faire l'exercice de leurs charges ; pour la signification duquel arrest et de l'attache donnée par les trésoriers de France à Poitiers, le 24 dudit mois de mars, un huissier se seroit transporté en cette ville ; et l'affaire ayant esté mise en délibération au conseil de la dicte ville, ils les auroient chargez d'en représenter l'importance en cette Compagnie, afin d'y adviser comme à une affaire générale ; protestant de suivre tout ce qui sera sur ce résolu.* ¹⁹-----

GUERRES DE VENDÉE (partie concernant Mortagne)

Parmi les prêtres insurgés embarqués le 16 septembre 1792 sur le navire *Le Jeune-Aimé*, à destination de l'Espagne, figurent Pierre-Thomas Joussetin, ex-vicaire de Mortagne et Pierre-François Lemasson, prêtre habitué de Mortagne. ²⁰

Le conseil général de la Vendée, continuant à siéger en permanence aux mois de janvier et février 1793, employa de nombreuses séances à fixer, les sommes d'imposition nécessaires pour couvrir les dépenses de l'administration centrale et de celle de chaque district.

Il décida, le 4 janvier, d'imposer pour les routes 140.000 livres, comme l'année précédente. Il exprimait son mécontentement de la lenteur de l'administration des ponts et chaussées dans l'exécution des projets étudiés et en partie adoptés, dès avant 1789, par l'assemblée provinciale, afin d'ouvrir à la circulation l'impénétrable Bocage. Longée par deux grands chemins latéraux, de Saumur aux Herbiers, par Vihiers, Cholet et Mortagne, et de Thouars à Niort, la Vendée n'était traversée que par une seule grande route en assez bon état, de Fontenay à Nantes ; l'embranchement devant relier les Sables et Luçon avec le chef lieu de la Rochelle, n'était que tracé. Au centre de la région, il n'y avait pas un chemin praticable en hiver. ²¹

¹⁵ Ouvrage de Maurice Maupillier, sur nos Trois Branches, 2^{ème} édition, pages 86 et 87.

¹⁶ Journal de voyage de Dom Jacques Boyer, religieux bénédictin, de la Congrégation de Saint-Maur 1740 – 1714, par Antoine Vernière 188, page 288.

¹⁷ Idem, page 364.

¹⁸ Idem, pages 373 à 374.

¹⁹ Actes de l'assemblée général des églises réformées de France et de souveraineté du Béarn 1620 -1622 – dans Archives Historiques du Poitou tome V de 1876, pas d'auteur, page 64.

²⁰ La préparation de la guerre de Vendée 1789 – 1793 par Charles-Louis Chassin tome III de 1892, page 96 et 97.

²¹ La préparation de la guerre de Vendée 1789 – 1793 par Charles-Louis Chassin tome III de 1892, page 160.

Par arrêté du 5 février 1793, il est désigné les noms des gardes nationaux, en vertu de la loi du 14 octobre 1791. ----- Pour les cantons des Herbiers et Mortagne : Guiard, juge de Paix aux Herbiers et Rousseau, médecin à Mortagne.²²-----

Le 11 mars 1793, dans les paroisses des Marches, le peuple se coalisa. Il travailla toute la nuit à accroître son nombre, et le lendemain 12, ils se trouvèrent 7 à 800 assemblés avec fusils, fourches, faux à l'envers, bâtons, broches.... Les municipaux de Tiffauges, qui avaient eu quelque avis de ce soulèvement, avaient dépêché à Cholet pour demander du secours. On leur dit qu'on en avait besoin pour défendre la ville. Peu contents de ce refus, les municipaux les envoyèrent aux Herbiers, mais reçurent la même réponse. Enfin, de Mortagne ils obtinrent 24 hommes. A Tiffauges, on faisait monter la garde. Les gens de la campagne arrivaient avec lenteur, les uns après les autres sur le chemin de Mortagne à Bruffière. Les habitants de Tiffauges étaient en face, dans le chemin.

Le sieur Douhet, commandant de la troupe de Mortagne, qui était en tête de celle de la ville et 25 des siens furent prisonniers, avec 2 patriotes de Tiffauges. 27 furent massacrés par les Vendéens.

Mr Dugast- Matifeux, dans l'article des *Echos du Bocage vendéen* n° XXII, qu'il a consacré au « *Massacre du commandant et des gardes nationaux de Mortagne-sur-Sèvre* » demande que leur mémoire soit consacrée qu'une plaque de marbre ou de bronze, clouée au mur du parc de la Barillière, et sur laquelle on lirait : « *A la mémoire des gardes nationaux de Mortagne et de Tiffauges et de leur commandant Douhet, massacrés ici par les insurgés vendéens, le 13 mars 1793. Passant, va dire à Montaigu, que nous sommes morts pour répondre à son appel* ». ²³

C'est la levée de 300.000 hommes qui a causé la guerre de Vendée, et, si l'expérience que j'ai acquise ne suffisait pas, j'aurais acquis cette certitude par les discours d'un de mes parents, qui ont été plus à même que personne de juger cette guerre funeste dont ils ont été les victimes, sans y avoir pris une part volontaire.

La Vendée se souleva le 12 mars 1793. Mr Sapinaud de la Verrie, qui commandait dans cette partie du pays soulevé, organisa aussitôt « *Un conseil royal pour administrer Mortagne, distribuer les billets de logement, tenir les registres de l'état civil* ». Il voulut y faire entrer M. de Boutillier de Saint-André, mais celui-ci refusa. Mr de Sapinaud ordonna « *que toutes les personnes en place sous l'ancienne monarchie reprissent leurs fonctions* » ; il écrivait en particulier à Mr Boutillier de Saint-André « *de continuer sa charge de sénéchal comme par le passé, de rendre la justice au nom de Louis XVII et de faire replacer les armes du Roi et de M. de Mortagne, seigneur de cette ville et baronnie, aux lieux où elles avaient coutume de se voir* ». Mais il refusa et s'entêta.

Le Vendéen a toujours été très attaché à ses foyers. Avant la Révolution, le gouvernement ne levait que très peu d'hommes pour la milice; il se contentait d'un sur quarante ou un sur cinquante ; mais le tirage au sort ne se faisait sans des rixes plus ou moins graves. Avec une telle répugnance pour le service militaire, on jugera de l'effet que produisit tout à coup la levée des hommes depuis dix-huit ans jusqu'à quarante. Nous étions tous réunis en famille à Mortagne ; mon père se reposait de ses fatigues et donnait des regrets sincères aux malheurs du Roi. Nous apprîmes que toutes les campagnes étaient soulevées, que le tocsin sonnait de toutes parts et que les paysans forçaient tous les hommes à marcher avec eux. A cette nouvelle, nous fûmes pénétrés d'effroi. On rassemble la garde nationale, on coupa le pont sur la Sèvre et l'on prit tous les moyens de défense possibles, bien inutilement sans doute, car Mortagne ne pouvait opposer aucun obstacle à l'insurrection. Les habitants effrayés se livraient aux plus vives inquiétudes. Ce même jour, le district de Montaigu, menacé par les campagnes environnantes, fit demander du secours. Mortagne fit partir trente-sept hommes, la plupart pères de famille, sous la conduite de M. de Douhet, capitaine de hussards, un des hommes les plus beaux et les plus braves qu'il fût possible voir, qui s'offrit à les commander.

Cette petite troupe, rendue entre le Longeron et Tiffauges, fut tout à coup entourée par un nombre considérables de paysans, armés de piques, de mauvais fusils et de bâtons. Mr de Douhet harangua les insurgés, les conjura de rentrer chez eux ou du moins de les laisser passer, lui et ses hommes, sains et saufs. La belle taille, l'air martial, la voix sonore de cet officier en imposèrent aux paysans, qui le laissèrent passer avec la petite troupe. Après avoir passé Tiffauges et près du château de M. Baudry d'Asson (beau-frère de Mr de Douhet), une bande beaucoup plus considérable que la première entoura ce faible détachement ; mais, plus méchante que l'autre, elle ne se laissa pas

²² Idem, pages 265 à 267.

²³ Journal personnel de Guy Guerry, maire de Tiffauges dans l'ouvrage cité ci-dessus, page 316.

toucher par les représentations qu'on lui adressa. Elle venait de piller M. Baudry qu'elle conduisait prisonnier. Elle désarma les habitants de Mortagne et les força de les suivre. En vain M. de Douhet réclama auprès de ces hommes indisciplinés la liberté de poursuivre sa route ; en vain il fait valoir le sauf-conduit qu'il avait obtenu de la première bande ; en vain il se jeta à genoux et les pria de renvoyer au moins à Mortagne les gens qu'il commandait : lui et sa troupe furent aussitôt désarmés. Cette mesure lui sembla d'un très mauvais présage ; enfin il élève la voix, et d'un ton noble et généreux il adresse ces paroles aux insurgés : « *Messieurs, je le vois, il faut mourir, nous sommes faibles et en votre pouvoir, vous êtes les maîtres de notre sort, vous pouvez abuser de votre force et répandre notre sang. Si j'étais seul, je saurais braver la mort ; je l'ai vue de près dans les combats et je l'ai vue sans trembler ; mais j'accompagne ici trente-sept pères de famille que Mortagne m'a confiés. C'est pour eux que je crains : je vous offre ma vie, prenez-là, messieurs, je vous l'abandonne. Je mourrai sans regret, si mon sang vous suffit et si je puis sauver les malheureux qui m'ont suivi. Ah ! de grâce, épargnez ces hommes innocents : de quels remords ne seriez-vous pas accablés si vous leur ôtiez la vie ! Que deviendraient alors leurs femmes, leurs enfants ? que répondriez-vous à ces veuves, à ces orphelins, quand il vous demanderaient leurs maris et leurs pères ? Leur diriez-vous : Nous les avons lâchement assassinés. Laissez-vous fléchir, tournez vos coups contre moi seul, et épargnez les hommes pour lesquels je me dévoue ».*

Les insurgés, sans se montrer sensibles à ces prières, lièrent deux à deux M De Douhet et sa troupe et les placèrent au milieu de leur colonne mal alignée. Bientôt après, arrivés vis-à-vis d'une grande prairie, ils les fusillèrent tous. Deux seuls s'échappèrent, n'ayant pas été atteints par les balles des paysans, et accoururent demi-morts de terreur et de fatigue, apporter cette affreuse nouvelle à Mortagne. Ce fut le premier échec que la malheureuse ville de Mortagne reçut dans cette guerre atroce ; ce fut le premier des assassinats de ses infortunés habitants et comme le prélude de dépopulation entière. A la nouvelle de cet effroyable événement, Mortagne retentit de cris de rage et de désespoir. Les femmes, les enfants de ces malheureuses victimes parcouraient les rues en demandant partout leurs parents assassinés.

La douleur était à son comble, l'indignation dans tous les cœurs. Mais quels moyens de vengeance et de défense ? Que pouvaient douze cents pauvres habitants, dans une petite ville sans murs, entourée d'une troupe immense de révoltés ? On tint conseil et l'on décida que la place n'étant pas tenable, chacun chercherait comme bon lui semblerait le moyen de se sauver. Les uns, au nombre d'environ, soixante se retirèrent à Cholet, où beaucoup de monde avait déjà été cherché un asile et qui, par sa population et les canons qu'elle possédait, offrait au moins un point de résistance, les autres furent chercher un refuge dans les lieux écartés.²⁴

La Vendée s'organisait et commençait à prendre un caractère de stabilité et d'ordre. M. d'Elbée commandait la Grande Armée proprement dite depuis Mortagne, Beaupréau, Coron, jusqu'à Saint-Lambert (arrondissement d'Angers). M. de Bonchamps commandait le pays depuis Montrevault jusqu'aux rives de la Loire ; M. de Lescure depuis Chatillon et Bressuire jusqu'à Thouars ; M. de la Verrie depuis la Sèvre jusqu'à Sainte Hermine ; M. de Charrette, le Marais jusqu'au bord de la mer, Challans, Machecoul, Bourgneuf et jusqu'aux portes de Nantes. C'était à Mortagne qu'était le plus grand parc d'artillerie des vendéens ; plus de deux cents pièces sur la place du château. Il y avait aussi des caissons en quantité, des obus, des boulets, des parcs de campagne et tout l'attirail et le matériel pour les combats, les sièges, réunis dans la cour du monastère des Bénédictins. Les canonniers et ouvriers artilleurs y demeuraient aussi. Les conducteurs, artificiers, soldats du train... Avaient aussi leur dépôt à Mortagne, où l'on confectionnait les cartouches, les balles, les gargousses. On avait établi une fabrique de poudre à la Plissonnière, et la quantité qu'on y fabriquait suffisait aux besoins de l'armée qui en faisait une dépense excessive.

Beaucoup de soldats allemands des villes frontières, comme Mayence, Trèves, Francfort, Cologne, avaient quitté leurs drapeaux et pris parti avec les républicains qui en avaient formé *la légion germanique*. Ils étaient à Saumur lors de la prise de la ville, et, après avoir été faits prisonniers, ils s'engagèrent dans notre armée. On en forma diverses compagnies qui furent soldées, habillées et parfaitement organisées ; elles pouvaient former un effectif de 1.500 hommes. Cette troupe logeait principalement à Mortagne.²⁵

Quelques temps après la prise de Cholet, le 14 mars 1793, l'armée vendéenne se porta sur Thouars. Cette petite ville, située dans une plaine, entourée de murs et défendue tant au-dedans qu'au dehors par plus de 60.000 hommes, tombe au pouvoir des royalistes. Les républicains furent battus, dispersés, et presque tous pris et renvoyés.

²⁴Mémoire d'un père à ses enfants : une famille vendéenne pendant la grande guerre 1793-1795 par Boutillier de Saint-André de 1896, pages 53 à 58.

²⁵Idem, pages 75, 76 et 87.

Il existait alors divers dépôts de prisonniers dans la Vendée ; le plus considérable était à Mortagne, il y en a eu souvent jusqu'à deux mille. Ils n'étaient pas bien tenus sévèrement.²⁶

Quinze jours après la défaite de Fontenay le 25 mai 1793, l'armée marcha sur 2 colonnes, l'une par Mortagne et les Herbiers, commandée par MM. Stofflet et d'Elbée ; l'autre par MM de la Rochejaquelin, de Donnissan et Lescure, par la Châtaigneraie. Les Vendéens entrèrent triomphants à Fontenay. Les Républicains perdirent plus de 2.000 hommes pris et blessés et un nombre infini de prisonniers. On prit une grande quantité de canons, fusils, caissons, bagages... Quand l'armée victorieuse revint à Mortagne, elle avait ses canons en tête. Les lauriers ornaient les drapeaux.²⁷

Suivant le plan arrêté à Saumur, c'était devant Mortagne que devaient se concentrer les mesures ultérieures. Mortagne était devenue le centre militaire de l'insurrection vendéenne. Les catholiques royalistes y avaient établi leur arsenal, leurs magasins, leur principal dépôt de prisonniers. C'est là qu'ils avaient accumulé les armes, les canons, les munitions, au fur et à mesure qu'ils les enlevaient aux troupes républicaines.

L'armée des côtes de la Rochelle n'ayant pu remplir l'obligation d'être à la hauteur de cette ville au jour fixé, celle que commande le général Canclaux est libre de ses mouvements; il s'en présente deux à l'idée. Le premier est de profiter de la terreur que la marche rapide et victorieuse a semée parmi les Rebelles pour se jeter sur Mortagne. « *L'ennemi nous laissa maladroitement du repos. L'armée de Charrette n'avait d'autre refuge que Mortagne, où elle eut surement été bloquée* ». Le second est d'attendre le rapprochement de l'armée de la Rochelle pour attaquer Mortagne.²⁸

Le corps d'armée se porterait sur Clisson ; la deuxième division en serait détachée par la gauche, pour balayer, de concert, la route de Clisson à Nantes. La deuxième division se porterait au Pallet, qui n'est distant de Clisson que d'une lieue et demie et la réserve se camperait au Hallay, ayant un poste en arrière, à la Louée, et un autre en avant, au dessus de la Chapelle-Heulin. Son front serait couvert par les marais de Goulaine et ses derrières par la légion nantaise et un corps de grenadiers qui se porterait sur Basse et Haute-Goulaine. Cette position menaçante pourrait, par un rapprochement inopiné, donner facilité pour surprendre Mortagne ou au moins le brûler.²⁹

Le soir, on tint conseil de guerre. On marcherait le 23 vendémiaire (14 octobre 1793). On me donna le commandement de l'armée de Mayence, à laquelle on devait ajouter un bataillon du 79^{ème} et deux autres du 109^{ème}. Ce corps d'armée se composait d'environ 8.000 hommes. On devait y ajouter cinq pièces de 8, un gril, un obusier de 6 pouces et une caronade, 125 obus incendiaires, dix-huit balles à feu, dix pièces de 4, dix-huit caissons d'infanterie et mille pionniers.

Le 14 octobre la colonne se mit en marche, pour se porter sur Tiffauges, ville qui tomba aux mains des Républicains. Il a été décidé que le lendemain, 15 octobre, nous marcherions sur Mortagne, ce repaire trop fameux de l'armée catholique, qui depuis longtemps faisait la convoitise du soldat et l'ambition des généraux. On eût dit que de la prise de cette ville dépendait la fin de la guerre de Vendée.

Le citoyen Savary proposa de ne pas prendre le chemin le plus court, comme étant impraticable à l'artillerie, mais de suivre la grande route de Cholet, jusqu'à la hauteur de la Romagne (chef lieu de canton) ; que, par cette mesure, l'ennemi, incertain, si nous en voulions à Cholet ou à Mortagne, partagerait ses forces. Il était d'ailleurs indispensable de fouiller la vaste forêt du Longeron (à 5 km est de Tiffauges et dix-huit km ouest-nord-ouest de Mortagne), où il lui serait facile de se cacher, pour venir ensuite tomber sur nos arrières. On me remit par forme d'ordre, les notes ci-après : « *de Tiffauges à Beauséjour ; de Beauséjour, prendre à droite, en laissant à droite, à peu de distance, le bois du Longeron. Continuer la route, en laissant le bourg de Saint-Christophe sur la gauche, et celui d'Evrunes, sur la droite. On fera une halte à Beauséjour, jusqu'à ce que tout soit arrivé.*

Arrivé à une lande d'où l'on découvre Mortagne et la ci-devant abbaye de la Haye, faire partir un détachement de la Romagne, sur la gauche, pour inquiéter sur la route de Montfaucon, jusqu'à Roussey, où il se montrera.

²⁶Idem, page 90.

²⁷Idem, pages 90 et 100.

²⁸Kléber en Vendée 1793-1794, documents publiés par la société d'histoire contemporaine par H. Baguenier et Desormeaux de 1934, page 146.

²⁹Idem, page 149.

Faire partir un second détachement de Beauséjour, sur la route de cet endroit à Cholet, jusqu'à la Begaudière, entre la Séguinière et Romagne, d'où l'on découvre les environs de Cholet.

Un troisième détachement fouillera Saint-Christophe qui se trouve sur la gauche, et se portera sur la hauteur vis-à-vis de la Tremblaine ».

Le lendemain, on se mit en marche vers les sept heures du matin. Parvenus sur la hauteur de la Romagne, nous aperçûmes un poste ennemi que quelques coups de canon déterminèrent à prendre la fuite ; on le poursuivit sur la route de Cholet, sans pouvoir l'atteindre; mais l'objet d'y faire voir une tête de colonne était rempli. La troupe fit une halte, pour donner le temps de fouiller la forêt du Longeron et pousser quelques petits partis sur notre gauche vers Roussay et Montigné. Cette opération faite et tout le monde réuni, la colonne continua sa marche, et, laissant la forêt, à droite, et le bourg de Saint-Christophe, à gauche, je la mis en bataille dans une lande vers l'abbaye de la Haye, qui domine Mortagne, et en est très peu éloignée.

« Je partis aussitôt avec quelques officiers de l'état-major, pour aller en reconnaissance vers la ville, et, n'y apercevant aucun ennemi, j'y entrai et n'y trouvai en effet que quelques femmes tremblantes, qui nous firent l'accueil de la peur et de la consternation. Après les avoir rassurées sur l'objet de leur crainte, elles nous déclarèrent que les Brigands s'étaient retirés depuis la veille sur Cholet, où il se comptaient nous attendre ».

Nous trouvâmes dans ce repaire quelques caissons, affuts et avant-trains brisés, ainsi qu'un reste de dépôt de matières combustibles, relatives à la fabrication de la poudre de guerre. L'armée fit une halte de deux heures sur le terrain qu'elle occupait, pour se rafraîchir, avec défense expresse d'entrée en ville. Des nuages de fumée et de poussière, que nous vîmes s'élever de loin, sur la rive gauche de la Sèvre, nous annoncèrent alors l'arrivée de la colonne de Luçon. Dès que cette troupe parut, lui fut ordonné de marcher droit sur Cholet sans s'arrêter.³⁰

A l'approche de toutes les colonnes Républicaines, qui portaient avec elles l'incendie et la mort, nous nous vîmes perdus... La vérité tout entière, mais une vérité affreuse, celle de la destruction de notre pays et la mort, apparaît à nos regards et ne nous laisse plus le moindre doute sur notre sort. La fuite seule peut nous soustraire, pendant quelques jours, aux coups de l'ennemi.... Le pillage, l'incendie, le meurtre: voilà le destin qu'on nous prépare. S'il nous était resté quelques doutes à cet égard, ils eussent été dissipés par les rapports effrayants qu'une troupe nombreuse de femmes et d'enfants qui fuyaient les pays occupés par l'ennemi, nous faisaient des atrocités commises par les armées révolutionnaires... Nous couchâmes encore le soir à la maison à Mortagne. Le lendemain (14 octobre 1793), il était grand temps de fuir, les Républicains approchaient. On voyait de tous côtés leurs feux et des fumées épaisses qui marquaient leur course rapide. Cet incendie, tout atroce qu'il fut, a néanmoins sauvé bien du monde, en indiquant la marche des armées révolutionnaires.³¹

Le 15 octobre 1793 tout est terminé par la bataille de Cholet le 16 octobre. La rage des républicains exerça des horreurs qui surpassèrent toutes celles dont la Vendée était le théâtre. L'armée vendéenne reparut et le combat recommença.³²

Après l'évacuation de Cholet le 7 mars 1794, Mortagne resta le seul point de la Vendée occupée par une garnison républicaine sédentaire. Le pays était cependant toujours traversé en tous sens par des colonnes incendiaires commandées par Turreau, Grignon, Caffin, Cordelier. Ce sont ces monstres qui ont commis tant de crimes atroces dans la Vendée. Ils avaient reçu l'ordre de tout mettre à feu et à sang. Outre toutes les horreurs qu'ils ont commises à Mortagne, Cholet, Châtillon... il faut citer le massacre de Montfaucon le 4 avril 1794. Cette horreur, cette indignation était surtout ressentie par les officiers de la garnison de Mortagne, qui étaient bien loin de partager l'exaltation et la cruauté de ces chefs indignes de porter le nom de Français et qui ressemblaient plus à des cannibales qu'à des militaires. On peut dire que, de tous les officiers de notre garnison (Mortagne), pas un n'a montré d'opinions sanguinaires, et qu'il n'a été commis aucun crime pendant tout le temps qu'ils y sont restés. C'est un juste hommage à leur rendre.

Mortagne était le seul point de la Vendée où les républicains fussent restés stationnaires. Nous y étions enfermés avec une faible garnison, qui nous protégeait grâce au bon esprit qui dirigeait l'esprit de ses chefs. Le petit nombre de soldats que contenait cette ville, dont on avait relevé les murs à la hâte et rétabli les portes sans beaucoup

³⁰ Idem, pages 194 à 202.

³¹ Boutillier de Saint-André, mémoires d'un père à ses enfants, pages 161, 162 et 174 cité pages 201 à 202 de Kléber en Vendée 1793-1794, documents publiés par la société d'histoire contemporaine par H. Bagueuier et Desormeaux de 1934

³² Campagnes, triomphes, revers et guerres civiles des Français de 1792 à la paix de 1856, par F. Ladimir et E. Moreau, tome 1^{er} de 1856, page 150.

suivre les règles de la stratégie, inspira aux Vendéens un riche désir de s'emparer de ce poste, qui les gênait, et de se débarrasser d'un faible ennemi, qu'ils avaient sans cesse sous les yeux et qui les incommodait par ses détachements et ses excursions militaires.

On a vu que les officiers de la garnison de Mortagne, indignés des cruautés commises par les colonnes infernales, avaient adressé à la Convention nationale une dénonciation fortement motivée contre Turreau et ses lieutenants. Tout nous porte à penser que la vaillante petite garnison de Mortagne paya cher son audacieuse protestation. Turreau se vengea basement et ne fut que trop secondé par les représentants du peuple, dont la cause était la sienne. Turreau, il est vrai, dans une lettre du Comité du salut public, a cherché à se laver du reproche d'avoir abandonné la garnison de Mortagne ; il prétend : « que si la garnison de Mortagne aurait tenu cinq heures de plus, elle aurait reçu du secours de Cordellier ». Turreau ment. Il avait même défendu à Duquesnoy et Cordellier de s'arrêter un seul instant, dans les mouvements qu'il leur avait commandés, pour répondre aux appels d'une garnison très brave, mais très insuffisante et à chaque instant laissée sans munitions. Il paraît bien évident que la garnison de Mortagne était sacrifiée aux rancunes de Turreau et des représentants. Ceux-ci en effet, dans leur arrêté du 19 février, affirmaient que Mortagne présentait toutes les facilités et la défense la plus aisée et la plus sûre, au point qu'il faudrait moins de deux mille hommes pour y soutenir toutes les attaques possibles des rebelles. Mais le général en chef et les représentants n'ajoutaient pas un homme aux huit cent trente et un qui composaient la garnison et dont cent trente-neuf au moins tombèrent mortellement frappés dans une sortie le 23 mars. Ils n'y envoyaient même pas un détachement des quatre mille hommes de la garnison de Cholet, évacuée le 7 mars, et abandonnaient ainsi, avec défense aux généraux de se porter à son secours, Mortagne placé comme un îlot au centre du pays insurgé, avec des ressources, des munitions et des vivres insuffisants. Pendant plus de quinze jours qu'elle se défend vaillamment, c'est en vain que la garnison dépêche courrier sur courrier ; tout appel, si pressant qu'il soit, reste sans réponse.

Elle opère alors une retraite très courageuse sur Nantes ; mais elle y est fort mal reçue par les représentants présents ; malgré ses protestations, elle est accusée d'avoir abandonné son poste devant l'ennemi.

Cependant, devant le scandale que soulève l'affaire, elle reçoit des renforts, et, quelques jours après, elle rentre dans Mortagne. Seulement, si les soldats sont épargnés, les officiers se voient attaqués à leur tour par les représentants et Turreau, et arrêtés comme traîtres à la patrie. Les misérables se vengeaient cruellement. Leur vengeance n'atteignit pas que les officiers ; elle frappa aussi cruellement un de leurs amis et défenseur, M. Boutillier de Saint-André, père de l'auteur de ces mémoires.

Depuis le passage de la Loire, et après la défaite entière des armées royales et la perte totale de l'artillerie, la Vendée n'était plus que l'ombre d'elle-même. Stofflet, MM. De Marigny et Sapinaud se concertèrent pour attaquer Mortagne et s'emparer de cette position, qui était fort à leur convenance. S'ils avaient eu du canon, rien n'eût été plus facile que cette expédition ; mais les Vendéens, mal armés, dégoûtés de marcher, lassés de se battre, n'étaient plus les héros de Saumur, de Coron et de Torfou. Découragés, abattus, ils ne se réunissaient qu'avec peine et ne purent qu'opérer quelques coups de main passagers, sans résultats brillants et avantageux pour leur cause.

Pour tenir la garnison en haleine, la tourmenter, l'inquiéter, quelques cavaliers et colonnes isolés venaient de temps en temps simuler des attaques, tirer des coups de fusil, insulter les postes avancés.

La ville, entourée de quelques murailles assez mal construites, n'était défendue par une faible garnison d'environ 500 hommes, composée de débris du 77^{ème} régiment d'infanterie ainsi que d'une compagnie du 72^{ème} et du troisième bataillon de l'Orne, réduit de plus des deux tiers par les maladies et les combats. Le commandant de place était M. de Fouquerolle, ancien colonel du 77^{ème} régiment, vieil officier de l'ancienne armée, gentilhomme et plein de droiture et d'humanité. Ses sentiments étaient loin d'être favorables au républicanisme. Les hommes qui composaient la garnison de Mortagne avaient plusieurs fois reçu l'ordre de nous faire mourir, mais, au lieu d'exécuter cette mission barbare, ils se déclarèrent nos défenseurs, nos protecteurs ; ils furent enfin nos libérateurs, nos sauveurs. Leur conduite a été parfaite à Mortagne pendant tout le temps pendant lequel ils sont restés parmi nous.

Les généraux Vendéens, Stofflet, Marigny et de Sapinaud, ayant rassemblé quelques milliers d'hommes, ne se trouvèrent plus commander à ces Vendéens de la première guerre, qui avaient opéré tant de merveilles. Les braves étaient morts. Ce n'étaient plus ces soldats généreux et si humains, armés pour la défense de la Religion et de la Monarchie. Aujourd'hui timides et cruels, sanguinaires et pusillanimes, ils ne marchent plus qu'avec dégoût et

imitent trop souvent les actes barbares de leurs ennemis, ne faisant plus de prisonniers et incendiant les bourgs et les villages. Il faut dire, pour être juste, que l'exemple de ces crimes leur avait été donné par les républicains.

Il sortait souvent de Mortagne des détachements de quelques centaines d'hommes qui allaient à la campagne chercher des vivres et des fourrages ; car, isolée dans un pays armé et privée de toute communication avec le reste de la France, la garnison manquait de munitions de bouche de guerre.

Instruits de cette pénurie, les Vendéens venaient souvent lui donner des alertes ; quelques cavaliers venaient caracolier à la vue de la ville ; des fantassins paraissaient tout à coup avec un drapeau blanc sur les hauteurs de la Sèvre, lâchaient des coups de fusil et se retiraient en suite.

Ces attaques réitérées, qui n'étaient pas sérieuses, tourmentaient la garnison ; la générale battait souvent plusieurs fois par jour. Tous les militaires se réunissaient, et chacun, connaissant d'avance le lieu où il devait se placer pour combattre, se rendait soudain à son poste. Les premières fois, le son de la générale et les préparatifs de la défense, me causaient de grandes frayeurs ; peu à peu, je m'y accoutumai.

Le manque de vivres et de munitions se faisait vivement sentir. Le pain, les cartouches étaient rares, Les alertes insignifiantes n'étaient que le prélude d'une attaque terrible dont le souvenir ne me quitta jamais.

Vers le 23 mars 1794, on fit sortir un détachement de cent cinquante hommes, pris dans les différents corps de la garnison, auxquels on joignit quelques habitants de Mortagne (30 à 40 citoyens). Commandé par Kléper, il se dirigeait vers le Puy-Saint-Bonnet et avait ordre d'amener des vivres et des fourrages. Il parvint à se procurer deux charretées de farines et les conduisit à Mortagne, lorsqu'il fut attaqué par les Vendéens au nombre d'environ 2.000 hommes. Officier très brave et expérimenté, commandant à des soldats éprouvés, Kléper range sa petite troupe en bataille, fait face de toutes parts et, parvenu à se dégager, dirige son convoi vers la ville.

Une demi-heure après, il est encore attaqué par une armée plus aguerrie et plus nombreuse encore que la première, en un lieu nommé Belle-Croix. Il aurait sauvé tous ses hommes s'il eût voulu abandonner ses charrettes ; mais il voulait les conserver, et il se battit encore avec le même courage. La première troupe qu'il avait combattue était celle de M. de Sapinaud, qui était passé par Saint Hilaire ; la deuxième était commandée par M de Marigny, qui venait de Châtillon. Ces deux colonnes devaient se réunir sous les murs de Mortagne à celle de Stofflet et donner un assaut général. A force de bravoure, Kléper parvient encore à se dégager ; mais à peine avait-il repris le chemin de Mortagne où il voulait rentrer, qu'une armée plus formidable encore vient l'attaquer pour la troisième fois. C'était Stofflet, qui venait de Cholet pour coopérer au siège et qui amenait avec lui 5.000 hommes environ.

Affaibli par les premiers combats, cerné de toutes parts, le détachement résiste encore ; mais il succombe bientôt sous le nombre. Kléper tombe un des premiers, et, après sa mort, tous ces soldats se font tuer. Il ne s'échappa que trois hommes de ce faible détachement, digne par sa discipline et son courage d'un meilleur sort.

Le combat le plus meurtrier eut lieu principalement devant la métairie de Saint-Philbert. Nous entendions de Mortagne le feu des combattants, comme si nous eussions été sur le champ de bataille, dont nous n'étions éloignés que d'un quart de lieue. Tous les hommes de la garnison étaient à leur poste sur les faibles remparts qui les cachaient à peine ; ils voyaient leurs camarades mourir sous leurs yeux, sans pouvoir les secourir, ni les recevoir, toutes les portes de la ville étant fermées et ne pouvant les ouvrir, à cause du nombre effrayants de leurs ennemis. Nos domestiques allaient leur porter à manger sur les remparts.

Bientôt le siège commença avec fureur. L'armée de Marigny attaqua par le cimetière, où les murs de la ville étaient les moins forts et les moins élevés. L'armée de M. Sapinaud investit la ville par le côté de la Sèvre, mais se tint toujours à une distance hors de portée de fusil, et celle de Stofflet attaqua par le chemin de Chollet et de Saint-Christophe, de sorte que Mortagne se trouvait cernée de tous les côtés.

Ce jour-là, plus de vingt mille homes pressaient la ville, et les assiégés, réduits à trois cent cinquante hommes, sans poudre et sans vivres, eussent été tous pris si les assiégeants fussent restés autour des murs, même sans combattre ; mais il était impossible de soumettre les Vendéens à aucune discipline et à leur faire former le simulacre d'un siège.

Les républicains, manquant de cartouches, ne tiraient qu'à la dernière extrémité et presque à bout portant, ménageant leurs coups avec grand soin. La fusillade fut très vive de la part des assaillants ; les balles sifflaient autour de nous dans les cours et dans les jardins, quand nous sortions. La nuit vint, le feu cessa, et, les assiégeants s'étant retirés pour revenir le lendemain, le commandant de la place, effrayé de sa pénurie de munitions de guerre et de bouche, de la perte qu'il avait éprouvée par l'entière destruction du détachement sorti le matin et par le nombre d'ennemis qu'il avait à combattre, résolut d'évacuer Mortagne, de se rendre à Nantes, d'y prendre des munitions et

de revenir ensuite à son poste. Mais, pour mettre son honneur et sa responsabilité à l'abri de tout reproche, il réunit un conseil de guerre, où il appela tous les officiers, et y mit aux voix la proposition d'évacuer la ville. Le conseil ayant tout d'une voix approuvé le dessein du commandant, l'évacuation fut résolue pour minuit.

A peine la résolution d'évacuer Mortagne eut-elle été prise en grand silence, nos braves gens d'officiers vinrent nous prévenir de leur départ et nous dire que si nous voulions les suivre, ils nous protégeraient comme ils l'avaient fait jusqu'à ce jour.

La garnison et presque toute la population de Mortagne, qui la suivit, partirent en grand silence à minuit (nuit du 24 au 25 mars 1794) et prirent le chemin d'Evrunes pour se rendre à Nantes. Elle fut attaquée à Clisson, où les Vendéens lui disputèrent le passage du pont, et au Pallet ? où elle eut à combattre un grand nombre d'ennemis. Quoique mal armée et sans cartouches, elle enfonça les assaillants à la baïonnette, et passa sans éprouver de grandes pertes. Elle arriva à Nantes au commencement de la nuit, excédée de fatigues et de besoins. Elle fut regardée comme lâche, accusée d'avoir abandonné son poste, et on la laissa, avec les femmes et les enfants qui la suivaient, bivouaquer en dehors des portes, sans lui offrir aucun secours. Belle récompense de la défense héroïque qu'elle avait faite !

Mon père prit la défense de la garnison de Mortagne, et fit un discours qui disculpait entièrement cette garnison de l'accusation qu'on avait portée contre elle. Elle fut renvoyée quelques jours après avec des armes et des munitions, accompagnée de plusieurs corps d'infanterie et de quelques cavaliers, de sorte qu'elle se trouva sur un pied respectable et n'eut plus rien à craindre des attaques des Vendéens.

Mortagne devient alors ville de garnison républicaine, relais pour les colonnes infernales.

Stofflet, Marigny et Sapinaud de La Rairie ne peuvent supporter une telle situation. Le 23 mars 1794, ils font fuir la garnison républicaine et les habitants de nuit vers Nantes. Le lendemain, Mortagne est prise et totalement incendiée par les Vendéens.

24 mars 1794, attaque et occupation de Mortagne: Stofflet, que n'avait point rebuté le dernier échec reçu à Chollet, informé que huit cents hommes seulement défendaient Mortagne, prit la résolution de s'emparer de cette ville. Il en fit l'investissement, et empêcha toute communication de l'officier qui y commandait avec les colonnes qui parcouraient le territoire vendéen.

Le général royaliste, qui ne se croyait pas assez nombreux pour tenter une attaque de vive force, attendit quelques jours l'arrivée d'un renfort que lui amenait Bernard de Marigny. Au retour de ce dernier, le 24 mars, l'attaque fut résolue et effectuée de suite avec beaucoup d'intrépidité. Le commandant Le Normand avait disposé sa petite troupe de manière à résister avec avantage au nombre des assaillants qui s'élevaient à près de six mille hommes. La nuit mit fin à un combat dans laquelle l'ardeur des Vendéens ne put leur donner la victoire sur un ennemi qui se défendait avec le courage du désespoir. Le Normand sentit qu'une lutte aussi inégale, renouvelée le lendemain, finirait à son désavantage, et se détermina à évacuer Mortagne à la faveur des ténèbres, emmenant avec lui un grand nombre d'habitants, qui craignaient le ressentiment des royalistes.

Les Vendéens entrèrent, le 25 au matin, dans la ville qu'ils trouvèrent presque déserte. Marigny fit brûler le château, couper les arbres de liberté, détruire les retranchements et évacuer tous les magasins sur le bourg de Cerisay. Les Vendéens qui ne pouvaient pas tenir dans Mortagne, en sortirent le 26 mars.³³

C'est le 28 mars 1794, que le général Crouzat, qui remplaçait Cordellier malade, y entra avec Grignon sans coup férir.

Les Vendéens vinrent s'emparer de Mortagne ; ils signalèrent leur entrée dans notre petite ville par des actes de barbarie qui contrastaient avec leur ancienne clémence et avec la conduite pleine d'humanité dont la garnison républicaine avait usé envers nous qui étions cependant proscrits. En entrant à Mortagne, ils incendièrent tout ce qui leur avait échappé au mois d'octobre précédent. Ils massacrèrent plusieurs personnes, incendièrent le château et les maisons des républicains, au nombre de douze à quinze.

Les Vendéens commirent quelques crimes; mais ils étaient exaspérés par les cruautés des républicains, des gardes nationaux et surtout des guides. Ceux-ci qui étaient du pays le ravageaient ; ils conduisaient les colonnes incendiaires et commettaient des meurtres, des viols, qui font frémir. Tristes résultats des guerres civiles, où

³³Victoires, conquêtes, désastres, revers et guerres civiles des Français, de 1792 à 1815, par une société de militaires et de gens de lettres, tome second, de 1817, pages 214 à 215.

l'exaspération des esprits et la fureur des partis enfantent des haines éternelles et des vengeances inouïes, et laissant pour longtemps dans les âmes des germes de discordes et des colères implacables !

Les Vendéens quittèrent Mortagne le 29 mars au matin. Les républicains entrèrent dans la ville le 4 avril 1794, qu'ils quittèrent le 31 mai 1794.

Les bandes de Stofflet vinrent aussitôt, non pas occuper, mais incendier Mortagne. Mais l'instruction donnée au général Vimeux (évacuer Mortagne et le détruire) montre que Stofflet trouva la plus grande partie de la besogne faite.

Bientôt l'ordre d'évacuer Mortagne et d'emmener tous ses habitants arriva. Le 31 mai 1794, les habitants se redirent à Montaigu. Le 1^{er} juin Charrette obtint une victoire complète sur le bataillon d'Ille et Vilaine, aux abords de Montaigu.³⁴

A se cacher, dans les premiers jours du soulèvement, parmi les rochers de la Sèvre, avec les patriotes de Mortagne, il s'était rendu suspect aux Vendéens soupçonneux, avec qui il était de cœur. Tant que Mortagne fut entre leurs mains, il vécut avec eux sur le pied de l'intimité, il les reçut en amis et il en fut très aimé ; il en profita souvent pour rendre aux patriotes de la ville et surtout aux prisonniers, fort nombreux à Mortagne, les services les plus signalés.

Sa dernière action fut un acte de générosité courageuse, en ces temps malheureux, où la peur rendit souvent féroce et égoïste. La garnison Républicaine de Mortagne, ennemie de Turreau et de ses cruels lieutenants, ayant été, de ce fait, abandonnée sans ressource et sans secours au centre du pays de nouveau insurgé, fut contrainte, le 25 mars 1794, d'évacuer son poste et de se réfugier à Nantes. Elle y fut accusée de lâcheté et de trahison devant l'ennemi. M. Boutillier de Saint-André, qui lui avait des obligations et qui l'avait accompagnée dans sa retraite, porta sa défense devant la Société populaire de Vincent la Montagne et prononça un éloquent discours. On se ressouvint qu'il était suspect, il fut arrêté, jugé et condamné. Il fut guillotiné sur la place du Bouffay, le 11 avril 1794.

Mr Boutillier de Saint-André écrivit ses mémoires qui furent détruites dans l'incendie de sa maison, le 15 ou le 16 octobre 1793, mais son fils aîné Marin-Jacques Narcisse, confident et copiste de son père, *les Mémoires du fils* méritent bien d'être le supplément des *Mémoires du père*.³⁵

Mr Marin-Jacques Boutillier de Saint-André, né le 1^{er} septembre 1746 à Mortagne, avocat au Parlement, sénéchal de Mortagne, maire de cette commune en 1790, président du tribunal du district de Cholet, exécuté à Nantes le 11 avril 1794.³⁶

Mortagne renaitra peu à peu de ces cendres au sein du département de la Vendée, à la frontière des départements de Loire Inférieure, Maine et Loire et Deux Sèvres, et deviendra chef-lieu de canton.

La création du chemin de fer vers 1912 puis l'arrivée de l'électricité vers 1930 modifient les données.

La force motrice de l'eau perd de son importance, l'industrie quitte les bords de la rivière où elle est à l'étroit pour s'implanter sur les plateaux près des villes et des bourgs. Des zones industrielles sont alors créées par les municipalités qui accompagnent ce développement.

A partir de 1960, Mortagne voit la création de la zone industrielle du Chaintreau, puis celle du Puy Nardon, de la Louisière, de Gautreau et de Maunit en 2003 pour cette dernière.

Face à la récession du textile puis de la chaussure, des entrepreneurs extérieurs et locaux implantent de nouvelles industries : tannerie, centre de gestion du commissariat de l'Energie Atomique, chaudronneries et mécaniques industrielles, électronique, clôtures et portails, sociétés de transports, accessoires de lingerie féminine, accessoires d'hôtellerie, etc...

Face à cette création d'emplois, les municipalités et des particuliers réalisent des lotissements d'habitation.

La commune prend sa forme actuelle en 1964, sur ordre du Préfet, lors du regroupement des communes d'Evrunes, Mortagne-sur-Sèvre et St-Hilaire de Mortagne.

³⁴ Mémoire d'un père à ses enfants : une famille vendéenne pendant la grande guerre 1793-1795 par Boutillier de Saint-André de 1896, pages 242 à 296.

³⁵ Idem, pages VII à XVII.

³⁶ Idem, page 327.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

L'affaire de Mortagne – état de la situation, 21 février 1794.

Citoyen général

Vu les représentations faites par les commandants de la garnison de Mortagne ;

Le corps d'officiers, composant ladite garnison, assemblés, après avoir mûrement réfléchi et pris en considération l'exposé qui leur en a été fait de la position dangereuse dans laquelle ils se trouvent, avec aussi peu de troupes, pour garder un endroit cerné de tous côtés par un rassemblement de brigands qui ne font que s'accroître et augmenter de jour en jour;

Exposent aux généraux et à qui la connaissance en appartient, qu'ils ne peuvent exister dans une situation pareille à leur: non seulement par le peu de troupes, mais encore manquant de munitions, si peu qu'il y a de volontaires, la plupart nu-pieds, sans vêtements, et la majeure partie malade de fatigue par le grand service qu'il y a pour garder cette place de la férocité de cette horde d'esclaves, qui peuvent malgré tous ces soins y entrer facilement et égorgé les braves défenseurs qui ne pourraient résister à la force qui leur serait exposée.

La force de cette garnison consiste, tout compris, en six cent soixante-cinq hommes, dont deux cents non armés, en y comprenant quatorze hommes de cavalerie pour les ordonnances et les postes et le bivouac.

Mais, malgré ce peu de troupes, cela n'a pas empêché de faire diverses sorties, dont nous n'avions point été victimes, sinon avant-hier, cinquante hommes ont été à la Verrie, proche de la Gobretière, (Gaubretière) endroit où se rassemblaient les brigands; différentes fois on a réussi; mais qu'on fait ces scélérats? Ils se doutaient qu'on marcherait encore sur eux, ils se sont embusqués dans les genêts et ont fait plusieurs décharges sur le détachement. Le détachement a fait résistance et ce n'est qu'après qu'ils ont manqué de munitions, que les brigands à grand nombre armés de fourches, de piques, les autres de fusils, qu'ils ont foncé comme des déterminés et nous ont égorgé malheureusement un officier, trois volontaires et un tambour, un autre officier poursuivi et pris par sa redingote, leur a lâchée, en escaladant une haie; sans cela il aurait été victime de leur rage.

Vu toutes ces circonstances, l'armée passant à un quart de lieue de la Verrie, une lieue de la Gobretière, où est le poste des brigands, nous avons exposé au général de l'armée Du Quesnoy, qu'il serait on ne plus urgent de tomber sur eux; il nous a répondu « *qu'il ne pouvait, vu les ordres du général en chef et qu'il suivait sa route* »; que cependant nous étions exposés avec aussi peu de forces à être égorgés dans deux fois vingt-quatre heures par l'armée de Charrette qui venait d'égorgé un poste de cinq cents hommes.

A cela, nous lui avons fait la demande de marcher en avant-garde pour les attaquer et que, s'il voulait nous seconder, nous marcherions aux endroits où nous avons vu différentes fois leurs avant-postes, qui est entre la Gobretière et la Verrie.

Pourquoi, d'après les expositions ci-dessus faites, nous espérons que vous voudrez bien, prendre en considération des motifs aussi justes, qui n'ont pour but que l'intérêt de la République.

Et nous sommes, en attendant avec impatience, de la force, des munitions, des chaussures pour les volontaires et les ordres que votre prudence vous dictera, afin de nous mettre à portée de pourvoir aux moyens de détruire des ennemis qui ne cessent de nous environner.

Fait et arrêté en conseil, à Mortagne, le 3 ventôse l'en deuxième de la République française et le deuxième de la mort du tyran.

Vos affectionnés frères d'armes :

Drouillet, capitaine; Moulin, capitaine; Paris, Capitaine; Coignard, adjudant-major; Dieusy, capitaine; Deschamps, capitaine; Bernard, capitaine; Lefort, commandant de place; Criquet, quartier-maître; Boudard, capitaine; Lemoine, commandant; Le Rebours, lieutenant; Barbey, sous-lieutenant; Cottin sous-lieutenant; Reulmier, sous-lieutenant; Gobey, sous-lieutenant; Gugueur, sous-lieutenant; Foynois, capitaine....

(Dépôt de la Guerre, archives historiques, Armée de l'Ouest, section 5, carton 6).

Mortagne – Siège et évacuation de la place, 27 Mars 1794.

Extrait d'un rapport de la commune de Mortagne, joint à la lettre de Naudon, lieutenant au 77^o de Nantes; du 9 germinal An II.

Après les affaires d'Angers et du Mans, cinq à six mille brigands avaient repassé la Loire. Sur une proclamation du citoyen Cambon, pour lors commandant de Cholet, une grande partie des révoltés était rentrée dans ses foyers et avait même rendu les armes; il est de notoriété publique dans le pays, que, si tout ce qui restait d'hommes dans les campagnes a repris les armes et se bat avec le courage du désespoir, c'est parce que l'armée de Nord et la division

aux ordres du citoyen Huchet, ont mis à mort, hommes, femmes et enfants et vieillards. Les brigands n'avaient point de canons, ou du moins on ne les entendait pas.

Le citoyen Lefort, commandant la ville de Mortagne, commença à faire relever les brèches des anciens remparts ; les travaux en sont continués avec plus d'activité encore par le citoyen Fouquerolles, qui lui a succédé. Sept à huit cents hommes du 92^e, 77 bataillons et du troisième bataillon de l'Orne, joint à environ 1510 républicains, tristes restes des citoyens de Mortagne, morts en défendant la liberté, formèrent toute la garnison.

Pendant plusieurs semaines, il a été impossible à la commune et au commandant d'apprendre aucune nouvelle des colonnes républicaines, ni des garnisons de Montaigu et de Tiffauges ; et ce qu'il y avait de plus triste, c'est que tous les cavaliers que le commandant envoyait en ordonnances ne revenaient jamais ; il y a toute apparence qu'ils étaient massacrés par les brigands qui obstruaient tous les chemins au point que personne n'osait voyager.

Le trois germinal, la garnison ayant besoin de fourrages détache deux cents hommes environ pour protéger le convoi. De ce nombre étaient trente à quarante citoyens de Mortagne. Une armée de brigands qui parut tout à coup les cerna et les battit de manière qu'il n'en rentra que dix ou douze dans la ville. Du reste, cette armée, qui pouvait être de deux mille hommes, se présenta en bataille, hors de la portée du fusil, devant les remparts et se retira le soir sans rien tenter.

Le lendemain, sur les neuf heures du matin, cette armée qui s'était beaucoup grossie, parut au même endroit et y planta deux pavillons blancs. Deux autres colonnes se présentent devant la porte Nantaise et la porte Rochelaise, où elles firent de fausses attaques ; les trois colonnes pouvaient monter à cinq ou six mille hommes. La générale eut bientôt rassemblé la garnison et tous les citoyens en état de porter les armes furent occuper le poste qui leur était connu d'avance.

A onze heures, les brigands attaquèrent les portes de Saint-Louis et de Poitiers par un feu épouvantable ; le commandant de la place, le citoyen Le Normand, chef du 3^{ème} bataillon de l'Orne, dont le nom était particulièrement connu, et les autres chefs volaient sur les remparts, recommandant spécialement de ne tirer que lorsque les brigands seraient à portée sûre.

Les assiégeants, prenant pour timidité cet acte de prudence, s'avancèrent alors avec des échelles pour monter à l'assaut, poussant des cris épouvantables. Ce fut pour lors qu'il se fit un feu d'enfer de part et d'autre, qui dura pendant six heures et demie presque sans relâche. Les brigands ne pouvant plus tenir contre le feu de la place, furent contraints de se retirer, promettant de revenir le lendemain.

Le commandant de la place, les chefs et tous les soldats étaient bien disposés à vaincre ou à mourir, puisque les portes de la ville avaient été murées en dedans, au contentement général ; à dix heures du soir, la commune apprit que le conseil de guerre venait d'arrêter que l'on évacuerait la ville à une heure après minuit, avec le plus de secret possible pour se rendre à Nantes ; le parti était nécessaire, parce que la ville était sans munitions de guerre et qu'à peine en restait-il pour se défendre pendant la retraite en cas d'attaque.

Le bruit de l'évacuation s'étant répandu dans la ville, ceux qui furent avertis et qui eurent assez de force pour entreprendre le voyage, partirent sans hésiter.... Presque tous ceux qui restèrent seraient également partis sans leur âge, ou leurs infirmités, ou des enfants en bas âge ; car il n'y avait aucune voiture de transport ; néanmoins le nombre qui partit était considérable. Le départ se fit sur les deux heures. Le secret, l'ordre et le silence furent profondément observés pendant la retraite. Rendus à Tiffauges, le pont se trouva coupé et le fort évacué depuis deux jours.

Dans cette cruelle position, le commandant, au lieu d'aller à Montaigu, comme était le projet, fit prendre la route de Clisson ; à peine arrivée au bourg incendié, de Gétigné, à demi-lieu de la ville, l'avant-garde trouve des brigands armés, déterminés à disputer le passage ; il fallut se battre, les brigands furent repoussés jusqu'à Clisson où ils furent encore délogés.

Rendus au Pallet, on aperçut trois ou quatre cents paysans embusqués dans une gorge de montagne, au bas de laquelle était une petite rivière, dont ils avaient grossi le gué, en fermant les palles d'un moulin. Les républicains, réunis aux citoyens de Mortagne, sans avoir égard à l'avantage du poste, attaquèrent les brigands avec un feu si vif, qu'ils n'y purent tenir ; ils voulurent se retrancher sur la montagne, ce fut inutilement : les soldats passèrent la rivière et les chassèrent encore. Les brigands perdirent plusieurs d'entre eux dans ces trois actions et la République n'eut qu'un homme blessé.

Tout le convoi fut contraint de passer la rivière à gué, les enfants n'en furent pas exempts eux-mêmes, ainsi que les femmes. Enfin, après vingt-six heures de marche sans s'arrêter, par des chemins difficiles et détournés qui firent treize lieues pour dix, qu'il y a de Mortagne à Nantes, la troupe et le convoi arrivèrent à trois heures du matin sous les murs de Nantes ; à neuf heures tout était entré dans la ville.

Nota : Il existe au dépôt de la Guerre une copie imprimée du rapport de la commune de Mortagne aux représentants du peuple. Cette pièce est composée de sept pages in-12 et datée de Nantes : 9 germinal an II (29 mars 1794). Elle est signée : *Certifié conforme à l'original et délivré par nous soussignés, membres de la commune de Mortagne : Bureau, maire ; Saclier, officier municipal ; Lafuy, Laurier, officiers municipaux ; Baré, notable ; Gourin aîné, notable ; Grolleau, notable ; Lucas, officier municipal, Bodin, secrétaire greffier.* Elle est suivie immédiatement d'une *Déclaration des citoyens de Mortagne réfugiés à Nantes et arrivés le 13 germinal, dix heures du soir.*

(Dépôt de la Guerre, archives historiques, armée de l'Ouest, section 5, carton 6).

Mortagne – Justification de la conduite de la garnison – imprimé 28 mars 1794

(Au camp de Ragon, le 8 germinal an II)

Exposé de la conduite de la garnison de Mortagne depuis son entrée dans la place jusqu'à l'époque de son évacuation.

On peut donc oser tout vous dire, à vous les amis du peuple et les ennemis de la tyrannie. Où en serions-nous, citoyens si c'était la vérité qui dût se taire et se cacher et si c'était le vice qui pût tout oser avec impunité (*Paroles de Saint-Just*)

Avertissement

Lorsque la garnison de Mortagne, en butte à la plus noire calomnie, s'est vue contrainte à se justifier, son premier soin a été de s'épancher dans le sein de la société populaire de Nantes.

Son premier besoin eût été de porter ses plaintes aux représentants du peuple ; son empressement à se rallier autour de la Convention nationale et de ses mandataires, son extrême confiance en eux, tout lui en faisait un devoir. Mais, sans relations quelconques depuis plus d'un mois, privée de la lecture des Bulletins ; privée de celle des arrêtés des autorités constituées, elle ne savait pas avoir si près d'elle des sentinelles vigilantes, dont tous les instants sont consacrés à l'affermissement de la République et à la destruction de ses ennemis.

Maintenant qu'elle est assurée de leur présence c'est à eux qu'elle fait hommage de ce qu'elle a souffert au poste qui lui était confié. C'est eux qu'elle charge de proclamer son innocence. Déjà ses frères de Vincent-la-Montagne, tous les réfugiés qui ont été témoins de son courage, l'ont solennellement reconnue. Elle se flatte que les représentants de la Représentation nationale lui rendront la même justice ; elle en a pour garant l'approbation qu'un de leurs collègues, le vertueux Prieur (de la Marne) a donné publiquement au récit de sa conduite et la déclaration qu'il a faite qu'il en verrait l'impression avec plaisir.

Les officiers, sous-officiers et soldats, soussignés, de la garnison de Mortagne, à la Société populaire de Vincent-la-Montagne, séante à Nantes.

Frères et amis,

On a on nous accusés d'avoir abandonné notre poste sans avoir vu l'ennemi. Des individus, sans doute intéressés à prolonger la guerre de la Vendée, ont eu l'audace de dire qu'il n'y existe plus de brigands ; c'est dans votre sein que la vérité se fait entendre avec énergie ; c'est dans votre sein que nous voulons faire éclater notre innocence par le simple exposé de notre conduite. Vous verrez, par les faits que nous allons vous révéler, qu'il existe encore des traîtres qui cherchent à nous endormir par une fausse sécurité. Peut-être regarderez-vous comme une ramification du grand complot qu'on vient de découvrir, cette obstination scandaleuse à cacher la vérité des choses, comme si nous n'étions pas assez forts pour tout dire. Vous préférerez sans doute le témoignage désintéressé de soldats qui ont déjà scellé de leur sang leur attachement à la République et qui brûlent de voler sur le front combattre les esclaves des despotes coalisés, aux déclamations de certains généraux qu'on ne voit jamais à la tête de nos armées, ou qui, pour être d'accord avec leurs principes, sont connus pour marcher à droite quand ils savent que l'ennemi est à gauche.

Nous sommes partis de Cholet le 4 ventôse, au nombre de 831 hommes pour garder Mortagne ; le général Huchet, qui nous donna cet ordre, avait déjà commencé quelques ouvrages ; mais il en restait beaucoup à faire pour que l'enceinte de la place fut totalement fermée. Quelque pénible que fut le service des officiers et des soldats, tous s'empressèrent de se joindre aux patriotes réfugiés et de consacrer leurs jours de repos à augmenter les moyens de défense. Bientôt, par leurs soins, toutes les maisons voisines qui pouvaient favoriser le feu de l'ennemi furent démolies. Bientôt, avec leurs débris, on vit s'élever une muraille à pierre sèche, derrière laquelle les fusiliers étaient suffisamment retranchés pour soutenir un feu de mousqueterie. C'était le seul genre de fortifications dont le poste était susceptible ; nous y travaillâmes sans relâche. Malheureusement, nous n'avions aucune pièce de canon et nous savions que, si l'ennemi nous en eût opposée, ce qui en quoi nous croyions qui consistait notre force aurait bientôt causé notre perte.

Le 19 ventôse, Cholet fut évacué et bientôt réduit en cendres. Les habitants de cette ville commerçante ne furent pas prévenus assez tôt de cet incendie et ils perdirent tout ce qu'ils possédaient. Des magasins immenses de vivres, d'habillement pour les troupes, y furent abandonnés et la majeure partie fut consumée par les flammes. Des volontaires blessés et malades furent trouvés morts dans leur lit ; sans doute qu'on avait emmené des hôpitaux que les moins infirmes.

Nos communications avec nos colonnes de Saumur devinrent alors plus éloignées, plus difficiles ; on chercha cependant à les entretenir. Des ordonnances furent incessamment envoyées au général en chef Thurot (Turreau) pour le prévenir de nos besoins en munitions ; point de réponse. Un cavalier, porteur d'une dépêche qui contenait la même demande, passe à l'ennemi et l'informe de l'état de nos moyens de défense.

Voyant l'impossibilité de rien obtenir par Saumur, on s'adressa à Montaigu. On demande des munitions au commandant de la place ; celui-ci répond qu'il est tout prêt à nous en envoyer, mais qu'il n'a pas assez d'hommes pour fournir un détachement. De notre côté, nous sommes trop faibles pour conserver la place, si nous envoyons une escorte à sept lieues de nous.

On s'adresse au commandant d'une garnison intermédiaire entre ces deux points ; à celui de Tiffauges ; on lui propose de recevoir nos munitions et de nous les faire reconduire jusqu'à moitié chemin ; point de réponse encore. On dépêche un patriote réfugié pour savoir ce qui était résolu ; il est contraint de revenir sans avoir rempli sa mission.

Enfin nous voilà sans relation quelconque, abandonnés à nous-mêmes et n'ayant d'autre perspective que l'approche de quelque colonne qui nous donnera du secours : vain espoir ! Aucune colonne ne passe ; aucun renfort n'arrive. Les détachements, les bivouacs ont déjà considérablement diminué le nombre de nos cartouches. La garnison est résolue à tout ; mais elle n'est pas exempte de soupçons ; elle ne peut oublier que, par les ordres du général Huchet, on lui a donné pendant neuf jours les mêmes mots d'ordre et de ralliement ; elle ne se dissimule pas que de nouveaux traîtres peuvent en instruire les brigands et que ceux-ci, pour mieux nous tromper, portent l'uniforme des troupes républicaines. Nos soldats, fatigués de service, tombent malade de jour en jour. Déjà on en compte soixante à l'hôpital et il n'y a aucun médicament à leur administrer. On en avait demandé instamment au général Huchet : la demande reste infructueuse malgré ses promesses.

Cependant l'ennemi nous cerne de toutes parts ; pour mieux nous surprendre, il met lui-même le feu aux environs. Chaque jour, il vient nous harceler, nous braver devant nos avant-postes ; l'instant approche où il doit nous attaquer avec des forces considérables. Les colonnes arrivent successivement et se déploient. Le 3 germinal, on envoie un détachement de 149 hommes à une lieue, chercher des fourrages. Il rencontre l'ennemi, le met d'abord en fuite, mais il est bientôt enveloppé par une colonne embusquée et taillé en pièces ; il ne revient que huit hommes (dix à douze dit l'extrait ci-dessus ; trois disent les mémoires), la plupart couverts de blessures et laissés pour morts sur le champ de bataille.

Nous voilà donc affaiblis d'un cinquième et réduits à combattre des forces supérieures ! Le jour suivant, nous les voyons se déployer sur tous les points ; à onze heures et demie nous sommes attaqués par plus de cinq mille hommes ; nous faisons bonne contenance. Nous avons peu de munitions, nous laissons épuiser celles de l'ennemi et nous tenons ferme, protégés par nos retranchements. L'ennemi bat la charge et tente plusieurs fois de monter à l'assaut ; mais nous lui faisons un feu terrible qui le repousse. Jusqu'à sept heures, le feu continu et les efforts pour monter à l'escalade se renouvellent. Mais notre résistance augmente en raison de l'audace des brigands ; ils sont contraints d'abandonner la partie, après avoir eu au moins deux cents des leurs tant tués ou blessés. Parmi nous, nous n'avons perdu qu'un homme et douze blessés, dont deux officiers.

Quoique nous ayons épargné nos cartouches autant que la nécessité nous y contraignait, il ne nous en restait plus qu'un petit nombre, à peine suffisant pour soutenir une nouvelle attaque moitié moins chaude que la première. Quel parti prendre ? Attendra-t-on que l'ennemi nous fasse épuiser le reste de nos munitions et nous égorge ensuite à son loisir ? La défaite de nos frères l'a déjà mis en possession de plus de 400 fusils : le laissera-t-on s'emparer de ceux qui nous restent ? D'une voix unanime, on propose une évacuation pendant la nuit. La garnison la regarde comme la dernière ressource qui lui est offerte : on la demande au commandant de la place ; celui-ci, combattu par la résolution de s'ensevelir sous les ruines de la ville et de veiller à la sûreté de ses compagnons d'armes, sent qu'elle est indispensable. Mais il ne veut pas prendre sur lui de l'ordonner.

Il préfère convoquer un conseil de guerre, qui se décide pour la retraite, à une grande majorité. L'espoir de rentrer dans la place, dès qu'on aura des munitions, fait regarder l'abandon des comestibles comme provisoire et momentané. Le défaut de voitures ne permet pas d'ailleurs de songer à leur enlèvement. On ne croit pas devoir y mettre le feu, parce qu'on s'attend à les reprendre tout incontinent. En effet, il n'y a que trois lieues de Mortagne à Tiffauges ; on ne pouvait douter qu'on ne trouvât du renfort à ce dernier poste. En retournant alors sur l'ennemi, on était sûr, soit de l'empêcher d'entrer, soit de lui arracher sa proie, soit au moins d'empêcher, soit au moins de l'empêcher de l'emmener dans ses repaires.

Nous nous mettons en marche à deux heures après minuit, emmenant avec nous nos malades, nos blessés et tous les patriotes réfugiés à Mortagne. Arrivés à Tiffauges, nous sommes obligés de prendre une autre route : le pont est coupé et le poste évacué depuis deux jours. Aux environs, nous voyons le bivouac où l'ennemi se postait pour égorger nos ordonnances. Nous continuons notre route vers Clisson ; à l'approche de cette ville, nos tirailleurs sont aux prises ; la fusillade se prolonge, mais bientôt elle devient plus vive. Nous avons un pont à passer ; l'ennemi nous le dispute. Après un combat où, de part et d'autre, l'acharnement se manifeste, nous l'emportons avec impétuosité. Plusieurs de nos voitures qui étaient restées en arrière, sont prêtes de tomber en son pouvoir ; nous les sauvons, à l'exception d'une seule traînée par des bœufs qui ne pouvaient marcher. Notre passage se fait par un lieu périlleux où les habitants cachaient leur noire perfidie, sous les emblèmes du patriotisme ; non loin de l'arbre de la Liberté, nous comptons cinq endroits nouvellement imbibés de sang et couverts de lambeaux d'habits de cavaliers. Nous ne pûmes douter que ce fut un des lieux où on égorgeait nos ordonnances.

Nous avons ensuite à passer un long défilé à une lieue de là. L'ennemi s'en était emparé et il faisait sur nous un feu roulant. Il lâche les écluses d'un moulin ; il renverse de distance en distance de grands arbres, avec lesquels il croit nous barrer le chemin. Nous fondons sur lui au pas de charge et l'eau jusqu'aux genoux, nous le débusquons et le mettons en fuite ; en vingt minutes, nous enlevons un poste où, avec des pierres seules, dix hommes peuvent en arrêter cent ; depuis lors, tous les obstacles sont renversés. Enfin, après vingt-six heures de marche, nous arrivons, excédés de fatigue, aux portes de Nantes. Nous avons passé trois nuits ; depuis un jour nous n'avions pas mangé ; nous tombions presque tous d'inanition et de faiblesse ; nous étions tout traversés jusqu'à mi-jambe et la plupart les pieds nus : nous méritions bien qu'on nous accordât l'entrée de la ville ; mais point du tout. Sans considération pour nos malades et nos blessés, pour les femmes et les enfants réfugiés qui nous accompagnaient, on nous laisse bivouaquer par un brouillard très froid et très épais, dans un lieu dépourvu de bois. Cependant, sur les sept heures et demie, nous entrons, mais sans billet de logement. A notre arrivée même, on veut nous faire retourner pour camper ; les soldats étaient sans pain et sans cartouches, et après être restés sur le pavé jusqu'au soir, ils marchèrent au poste qui leur fut indiqué, quand on leur eut promis l'un et l'autre.

Arrivés au camp, nous acquérons une nouvelle preuve que l'état d'abandon où nous avons été laissés ne peut être que le fruit d'une trahison combinée. Au moment où le détachement, parti le 3 germinal pour fourrager, était aux prises avec l'ennemi, le commandant de la place avait dépêché dix cavaliers et un officier pour réitérer à Tiffauges la demande des cartouches qui lui étaient si nécessaires. Aucun d'eux n'était revenu le lendemain ; nous les crûmes tombés au pouvoir de l'ennemi. Point du tout : nous apprenons au camp, de l'officier qui commandait ces ordonnances, qu'elles rencontrèrent dans le jour la colonne de Cordelier et lui remirent leurs dépêches ; que celui-ci ne voulut en tenir aucun compte et dit que cette démarche était dictée par la peur.

Nous apprenons qu'un cavalier, prenant alors la parole, peignit la détresse de la garnison et les malheurs qui la menaçaient, si elle n'était pas secourue ; que le général l'accusa de chercher à répandre la terreur et le découragement dans son armée et de suite donne l'ordre de le faire conduire en prison à Nantes.

Nous apprenons qu'au moment où l'ennemi nous attaquait, le lendemain, la fusillade devait se faire entendre de Cordelier; que sa colonne était même assez près des assiégés pour leur donner du secours; qu'il ne prit aucune mesure pour cet effet et qu'on n'envoya pas même des cavaliers pour savoir l'issue du combat.

Lorsque la garnison de Mortagne, contrainte à la retraite, faute de munitions, s'approcha de Tiffauges, elle vit sur sa droite, à environ une lieue, les feux d'un bivouac; on nous assure que c'était ceux de la colonne Cordelier.

Nous apprenons qu'à la même époque, deux convois de souliers et un convoi de pain, destinés pour Tiffauges, sont abandonnés au pouvoir de l'ennemi.

Telle est la conduite de la garnison de Mortagne; telle est celle qui a été tenue à son égard. Tels sont les faits que la malveillance a profondément dénaturés. Qu'on vienne donc encore répéter qu'il n'y plus de brigands dans la Vendée, quand il est démontré que pendant trois jours on les a combattus quatre fois en des lieux différents et qu'on a remporté sur eux trois victoires! Qu'on ose donc encore accuser de lâcheté des hommes qui, presque sans munitions, ont percé des colonnes de brigands et franchi des défilés à la pointe de la baïonnette! Mais sans doute les incrédules par système mettront encore en balance un témoignage constaté par 700 hommes, par un grand nombre de réfugiés, avec l'assertion contraire répétée gratuitement et jusqu'à la satiété, par une poignée d'intrigants et de conspirateurs. Quelques manœuvres qu'ils emploient, forts de la pureté de notre conduite, nous espérons que l'opinion de nos frères nous rendra justice et que leur estime nous vengera de la calomnie.

Nous réitérons le serment de verser tout notre sang pour achever la destruction des brigands royalistes malgré tous les efforts employés pour prolonger leur existence, malgré les menaces d'être fusillés, malgré la perfidie de ceux qui ont intérêt d'étendre le théâtre du pillage et de la dévastation, pour se partager les dépouilles de leurs concitoyens ruinés; malgré l'ivrognerie et l'ignorance crasse de deux des chefs que la voix publique a frappés de réprobation; malgré la rivalité de ceux qui, loin d'agir de concert, ne cherchent qu'à se supplanter; malgré la lâcheté de ceux qui craignent que la fin de la guerre ne supprime trop tôt leurs chers appointements; malgré l'atroce iniquité de ceux qui, par les horreurs qu'ils ont commises au nom d'une République essentiellement juste et fondée sur les vertus, sont parvenus à augmenter le nombre de ses ennemis et à changer des citoyens paisibles en rebelles désespérés; malgré les obstacles de tout genre que la cupidité, la malveillance et l'ambition nous opposent pour nous empêcher d'aller au nord ou au midi signaler notre dévouement inviolable au salut de la Patrie.

*Au camp de Ragon, le 8 germinal l'an second de la République, une et indivisible.
Signé tous les républicains composant la garnison de Mortagne.*

Pour le détachement du second bataillon du soixante-douzième régiment: Caron capitaine, commandant le détachement; Seguin, capitaine; Bien-Aimé, sergent-major des grenadiers; Pannetier, caporal des grenadiers; Kangulf, appointé des grenadiers; Morlier, sergent; Lallement caporal....

Pour le détachement du premier bataillon du soixante-dix-septième bataillon: Redinger, capitaine; Kesler, sergent; Schelling, caporal; Rapp et Marceau, fusiliers.

Pour le second bataillon du soixante-dix-septième régiment: Fouquerole, chef; Colignon, caporal; Fritsch, adjudant-major; Cayat, fusilier; Kempfeurah, capitaine; Valois, fusilier; Simon, fusilier; Naudon, lieutenant; Negly, sous-lieutenant; Morax, sergent; Florant, capitaine.

En enfin pour le troisième bataillon des volontaires du département de l'Orne: Normant, chef; Desprez, capitaine; Brugère, lieutenant; Pierre, sous-lieutenant; Godard, sergent-major; Constant, caporal-fourrier; Phillippeaux et Rouillon, volontaires.

Copie de l'arrêté pris en conseil de guerre

Le quatrième jour de germinal, l'an second de la République, une et indivisible, sur les huit heures du soir, les officiers soussignés des différents corps composant la garnison de Mortagne se sont successivement présentés chez le citoyen commandant la place et l'ont requis de prendre sur le champ les mesures nécessaires pour conserver à la République les braves soldats qui l'ont si bien défendue dans cette journée, contre une horde considérable de leurs ennemis.

Il a été unanimement représenté :

1° Que la place est bloquée depuis quinze jours et que, malgré toutes les tentatives et moyens de prudences employés par le citoyen commandant pour se procurer des secours en hommes et en munitions de guerre; celui-ci

n'a pu, jusqu'à ce jour, obtenir aucune réponse aux dépêches envoyées par les ordonnances et dont le besoin était si impérieux ;

2° Que l'ennemi qui, depuis plusieurs jours, nous harcèle sans cesse, s'est présenté hier en bien plus grand nombre qu'à l'ordinaire ; qu'il a enveloppé un détachement de cent quarante-sept hommes envoyés pour fourrager et qu'à la réserve de huit qui sont revenus couverts de blessures, ces malheureux républicains ont dû périr victimes de leur courage et qu'ainsi la garnison est diminuée d'un cinquième ;

3° Qu'aujourd'hui même, la garnison restant à environ 400 fusiliers a combattu pendant sept heures avec la plus grande opiniâtreté, contre plus de cinq mille brigands ; que le feu des assiégés a consommé la majeure partie des cartouches qui restent dans les gibernes et qu'une nouvelle résistance en cas d'attaque devenait absolument impossible, puisqu'il restait à peine à chaque soldat assez de munitions pour soutenir une retraite ;

4° Que, d'après la faiblesse de la garnison, l'impossibilité absolue de faire des détachements et de se procurer des voitures, vu le défaut d'organisation d'un bureau de charrois, l'approvisionnement des fourrages était sur le point de manquer ; qu'il était même constant par la déclaration du citoyen Baron, garde-magasin, qu'il n'en restait plus que pour deux jours, que l'approvisionnement du bois pour le service des fours et le chauffage de la garnison cessait même dès l'instant ;

5° Qu'un cavalier de la garnison et une ordonnance chargés d'une lettre pour le général en chef et relative à la situation de la place, ayant tous deux passés chez l'ennemi, l'ont certainement informé de notre état d'abandon et de dénuement ; qu'il est évident que sa retraite n'est que simulée et qu'il se prépare à une nouvelle attaque ;

6° Enfin que, d'après toutes ces considérations, il devenait impossible au citoyen commandant, malgré son attachement inébranlable à son poste, d'y tenir plus longtemps, sans s'exposer à sacrifier inutilement les honorables restes de la garnison et à grossir ainsi les forces des brigands et que, dans la circonstance, une retraite était indispensable.

Le citoyen commandant, requis de prendre en considération ces motifs et désirant d'ailleurs connaître le sentiment de ses compagnons d'armes, a interpellé chaque militaire individuellement, de déclarer sur son âme et conscience et en vrai républicain, le parti qu'il croyait le plus convenable au bien de la Patrie.

Le citoyen commandant a déclaré que, quoiqu'il fût pleinement convaincu de l'authenticité des motifs ci-dessus développés, il ne croyait pas devoir prendre sur lui une détermination et qu'il était décidé à s'en référer aux lumières d'un conseil de guerre.

A Mortagne, les dits jour et an que dessus.

Signé : Desprez, Charpentier, Brard, Seguin, Basset, Schuager, Mercier, Kempfeurath, capitaines ; Foucher, Fritch, adjudants-majors ; Normand, chef du 3^{ème} bataillon de l'Orne ; Tellier, Jousse, Guyot, lieutenants ; Nahler, sous-lieutenant ; Ermy, capitaine et Dressen, sous-lieutenant.

Dudit jour, le citoyen commandant de la place a immédiatement convoqué un conseil de guerre. Lecture faite aux membres qui le composent, au nombre de 21, des motifs de leur réunion et de son objet, tous, à l'exception des citoyens Fouquerolle, commandant de la place, Hellouh, Schuager, Rhetrer, capitaine au 77^{ème} régiment, Caron, capitaine au 72^{ème} régiment, et Fournier, commandant de la garde nationale de Mortagne, ont approuvé le vœu des officiers de la garnison. Ils ont déclaré, sur leur âme et conscience, que l'évacuation était la seule ressource qui restait dans la circonstance et ils ont chargé le commandant de la place de donner des ordres à cet effet.

A Mortagne, les dits jour et an que dessus.

Signé : Desprez, Charpentier, Brard, capitaines ; Guyot, lieutenant ; Fournier, commandant de la garde nationale ; Schuager, Mercier, Carron, Basset, capitaines ; Normand, chef du 3^{ème} bataillon de l'Orne ; Tellier, lieutenant ; Seguin, Larose, Rhetter, Kempfeurath, capitaines ; Jousse, lieutenant ; Dressen, sous-lieutenant ; Ermy, capitaine et Fouquerolle, commandant de la place.

(Imprimé de 16 pages - Dépôt de la Guerre : archives historiques, armée de l'Ouest, section5, carton 6)

Mortagne – rentrée des troupes dans la place

Liberté - égalité - fraternité 31 mars 1794

Au nom du peuple français

A Nantes, le 11 germinal l'an deuxième de la République française une et indivisible – Les représentants du peuple dans les départements de l'ouest, aux membres du Comité du salut public.

Citoyens et collègues,

Je vous envoie copie d'une lettre du général de brigade Crouzat. Vous y verrez que les brigands, qui ne forment plus que des bandes errantes çà et là, n'ont pas osé les postes de Mortagne et que nos troupes y sont entrées sans aucun obstacle. Je vous instruis de cette nouvelle pour faire taire la malveillance. Après-demain, nos braves Républicains y seront à poste fixe. Turreau général en chef, et Prieur, notre collègue, viennent de partir pour y rétablir la même garnison. Je les aurais suivis si j'eusse été bien portant ; mais, depuis deux ou trois jours, j'éprouve un terrible mal de tête.

Au reste, soyez tranquille, tout va bien et comptez sur notre énergie.

Garreau,

Blavier secrétaire de la commission.

(Dépôt de la Guerre : archives historiques, armée de l'Ouest, section 5, carton 6)

Mortagne – Arrêté des représentants contre les chefs de la garnison

5 avril 1794

Armée de l'Ouest

République française

Copie de l'arrêté des représentants du peuple près l'armée de l'Ouest, en date du 16 germinal.

Les représentants du peuple, instruits que des malveillants font circuler avec profusion un imprimé intitulé : *Exposé de la conduite de la garnison de Mortagne, depuis son entrée dans la place jusqu'à son évacuation* ;

Que cet imprimé propage les plus scandaleuses assertions ou calomnies et tend à ravaler les opérations militaires qui terminèrent la guerre de Vendée ; qu'il ne peut être envisagé que comme l'ouvrage d'une faction que la Convention nationale vient de livrer à la justice ;

Il parle de *traîtres qui cherchent à nous endormir dans une fausse sécurité sur la Vendée*, et ce langage perfide est celui des chefs des brigands, qui vont disséminant dans la Vendée et autour de la Vendée, que cette n'est rien moins que finie ; que leur parti est plus nombreux et plus puissant que jamais, tandis qu'ils sont aux abois, réduit à user de semblables manèges pour conserver en rassemblement des hommes que l'armée républicaine poursuit sans relâche.

Il dénature l'événement de l'évacuation de Cholet, pour rendre odieux ceux qui l'ont exécuté et qui ont besoin de la confiance publique ; il y est annoncé que *les habitants de cette vile n'ont point été prévenus assez tôt de l'évacuation et ont perdu tout ce qu'ils possédaient* ; ce qui est faux sur le fait de l'avertissement, puisque les ordres d'évacuation ont été envoyés à Cholet plusieurs jours d'avance ; ce qui est faux sur le fond de la perte, puisque les bestiaux, les voitures chargées d'effets qui ont été transportées à Nantes, attestent que les objets précieux n'ont pas été perdus ; ce qui est faux dans les conséquences, si ne n'est aux yeux des contre-révolutionnaires, qui doutent du succès de notre révolution et qui insinuent que les patriotes ne seront jamais indemnisés de leurs pertes.

Il y est rapporté que des magasins immenses de vivres, d'habillement pour les troupes, y furent abandonnés et la majeure partie consumée par les flammes ; que des volontaires blessés ou malades furent trouvés morts, et ces assertions sont les plus impudentes impostures que l'armée qui était là démentira.

Cet écrit audacieux porte que des horreurs *ont été commises dans la Vendée au nom d'une République essentiellement juste et fondée sur les vertus, et qui augmenté le nombre de ses ennemis et a changé des citoyens paisibles en rebelles désespérés* ; et ce langage est celui de Charrette et de Stofflet : il fut celui de la Cathelinière, il est celui de tous les amis des brigands ; ils sont désolés de ce que l'armée républicaine ne leur a pas laissé de relâche, a détruit le projet qu'ils avaient formé de paraître paisibles pendant l'hiver, pour réorganiser et recommencer la guerre au printemps ; ils appellent *horreurs* l'incendie de leurs repaires et de leurs moulins, ordonné par un décret de la Convention nationale ; ils appellent citoyens paisibles des scélérats qui ont porté les armes contre leur patrie, qui

ont massacré leurs frères, qui exercent des cruautés énormes sur les républicains, des hypocrites qui fuient et se cachent à la vue de nos colonnes et qui assassinent nos postes, nos escortes et nos volontaires séparés de leurs corps. Ils appellent citoyens paisibles ces rebelles désespérés ; mais qui donc autre que Charrette appellera *citoyens paisibles* ces rebelles ? Les bons citoyens ne sont-ils pas accueillis, quand ils abandonnent la Vendée, n'ont-ils pas des secours provisoires, l'annonce de l'indemnité ? Toutes les invitations n'ont-elles pas été mises en usage, tous les bons citoyens ne sont-ils pas sortis de la Vendée, et y reste - t'il autre chose que des brigands ? Et ce sont là des citoyens paisibles !

Considérant que c'est par de semblables discours que les malveillants cherchent à donner de la consistance à la guerre de Vendée, en grossissant l'opinion, aujourd'hui qu'elle touche à sa fin, aujourd'hui que les brigands ne sont pas que des bandes éparses et fugitives ;

Qu'un système de calomnie persécute les généraux révolutionnaires qui ont le courage de braver l'égoïsme et d'exercer un pénible et rigoureux devoir ; que ce système, qui est la dernière ressource de nos ennemis, tant à tout confondre et à tout bouleverser, au moment où on porte les derniers coups, qu'il est évidemment l'ouvrage d'une connivence avec celui de Philippeaux, qui décriait le gouvernement en critiquant les opérations militaires, qui répandaient l'inquiétude sur les succès de nos armes ;

Que l'évacuation de Mortagne est le tocsin d'alarme dont se servent tous les menteurs contre-révolutionnaires ; ils disséminent que Mortagne est repris par les brigands, eux qui ne quittent plus leurs forêts, eux *que les braves soldats, qui avaient la défense de cette place, avaient battus dans toutes les attaques* ; ils ont émissaires qui travaillent les citoyens de première réquisition et en ont porté plusieurs à la désertion ;

Que ceux qui décrient les généraux actuels font en même temps l'éloge d'un général que le gouvernement de destitué ; d'un intrigant connu par ses friponneries et plus encore par les éloges que Philippeaux lui a prodigués ;

Que tel est évidemment le but proposé dans l'imprimé ci-dessus, que les militaires qui l'ont souscrits sont indignes de commander à de braves soldats de la République, qu'ils devraient plutôt imiter dans leur bravoure que de servir, dans leurs discours et dans leurs écrits, de vils conspirateurs qui bientôt porteront leurs têtes sur l'échafaud ;
Arrêtent ce qui suit :

Article premier

Caron, Seguin, capitaine du deuxième bataillon du soixante-douzième régiment d'infanterie ; Redinger, capitaine au premier bataillon du soixante-dix-sept régiment d'infanterie ; Fouquerolle, chef de bataillon ; Fritch, adjudant-major ; Kempfeurath, Capitaine ; Naudon, lieutenant ; Mixly, sous-lieutenant au deuxième bataillon du soixante-dix-septième régiment d'infanterie ; Normand, chef de bataillon ; Desprez, capitaine ; Bryère, lieutenant ; Pierre, sous-lieutenant au troisième bataillon de l'Orne, qui ont signé l'imprimé ci-dessus désigné, sont destitués ; ils seront sur le champ mis en état d'arrestation et conduits en la maison d'arrêt de Nantes.

Article 2

Il sera sur-le-champ procédé à leur remplacement conformément à la loi du 21 février 1793 ;

Le présent arrêté sera imprimé et affiché à Nantes, Angers et Saumur, et autres villes qui avoisinent la Vendée, et sera envoyé au général en chef, chargé de le mettre à exécution, d'en faire distribuer des exemplaires et d'en faire mettre la lecture à l'ordre.

Signé : Hentz, Garreau, Francastel et Prieur de la Marne.

Pour copie conforme,

Signé : Prieur de la Marne et Garreau.

Pour copie,

Le général divisionnaire, chef d'état-major général, Robert.

Copie de l'arrêté des représentants du peuple près l'armée de l'Ouest.

- A Nantes, le 16 germinal, l'an deux de la République française, une et indivisible.

Les représentants du peuple dans les départements de l'Ouest, instruits que la place de Mortagne a été évacuée dans la nuit du 24 courant, contrairement aux ordres donnés par le général en chef ;

Que cette évacuation est une vraie désertion d'un poste important ; qu'elle est d'autant plus criminelle que les soldats qui la défendaient n'ont pas cessé de signaler leur bravoure et de chasser l'ennemi ; que les citoyens mêmes de la ville ne l'eussent pas abandonnée ;

Qu'ainsi cette désertion est un crime que pour les officiers qui l'ont ordonnée, ou qui ont concouru à la délibération prise à cet effet ;

Arrêtent que l'accusateur public près la commission militaire établie au Mans par le représentants du peuple et actuellement à Nantes, fera toutes les poursuites nécessaires contre les auteurs du délit commis par ceux qui ont ordonné l'abandon du poste de Mortagne, exécuté dans la nuit du 24 courant ; recueillera tous les documents relatifs à cette évacuation et livrera les prévenus à la commission militaire.

Signé : Garreau, Prieur de la Marne, Hentz, Francastel.

Pour copie conforme,

Signé : Garreau et Prieur de la Marne,

Pour copie conforme,

Le général divisionnaire, chef de l'état-major général. Rober.

(Dépôt de la Guerre : archives historiques, armée de l'Ouest, section 5, carton 6)

N.B. Il existe enfin, sur cette affaire de Mortagne, une pièce très précieuse dans *le Rapport sur les papiers trouvé chez Robespierre*, par Courtois, député du département de l'Aube, dans la séance du 16 nivôse an III (5 janvier 1795), Paris, chez Maret, An III, pages 248 à 260 ; elle a pour titre : *Moyens de justification des détenus de la garnison de Mortagne*, datée de la maison d'arrêt de Nantes, le 1^{er} floréal an II (20 avril 1794), et signée : Desprez, le républicain ; Monguyon, sergent-major ; Charpentier. Ce plaidoyer justifie tout ce que nous avons dit sur l'évacuation de Cholet et de Mortagne. Il fut écouté, et quelques jours plus tard, les officiers incarcérés étaient rendus à la liberté : seul, leur ami, M. Boutillier de Saint-André, avait succombé sous les efforts de la haine de Turreau et de ses partisans.³⁷

La récession viendra de la perte de certaines colonies, de l'apparition de matières nouvelles (coton) et surtout de la terrible Guerre de Vendée.

Mortagne est au cœur de la Vendée militaire. Les jeunes Vendéens refusent la circonscription, car ils estiment que le principe d'égalité républicain n'est pas respecté en ce qui concerne le service militaire et les impôts.

La guerre est brève mais terriblement meurtrière.

Mortagne, ville républicaine, est prise le 14 mars 1793 par Sapinaud de Boishuguet.

Elle devient siège de l'artillerie vendéenne dirigée par Marigny rassemblée sur la place du château et dans la cour du Prieuré St Pierre.

Le 15 octobre 1793 tout est terminé par la bataille de Cholet.

Mortagne devient alors ville de garnison républicaine, relais pour les colonnes infernales.

Stofflet, Marigny et Sapinaud de La Rairie ne peuvent supporter une telle situation. Le 23 mars 1794, ils font fuir la garnison républicaine et les habitants de nuit vers Nantes. Le lendemain, Mortagne est prise et totalement incendiée par les Vendéens.

Mortagne renaîtra peu à peu de ces cendres au sein du département de la Vendée, à la frontière des départements de Loire Inférieure, Maine et Loire et Deux Sèvres, et deviendra chef-lieu de canton.

Dans son souci d'apaisement et afin de sécuriser la région, Napoléon 1er parcourt la Vendée.

Mortagne reçoit des subventions pour reconstruire son église et ses maisons. Les façades, côté rue, sont alors reconstruites dans le style du 19^e siècle.

Elle voit aussi la suppression des 2 portes de son enceinte, les portes de Bourgneuf et de Bourbettault pour créer la rue Nationale afin de pénétrer rapidement dans le pays en cas de conflit. Elle voit la création des routes nationales dans le même but.

³⁷ Mémoire d'un père à ses enfants : une famille vendéenne pendant la grande guerre 1793-1795 par Boutillier de Saint-André de 1896, pages 338 à 361.

Mais Mortagne, n'en avait pas encore finie avec l'histoire, lors du retour de Napoléon qui fut appelé les Cent jours

----- Le 18 mai 1815, d'Autichamp avait réuni environ 5.000 hommes à Jallais. Il y avait parmi eux des domestiques de ferme et beaucoup d'adolescents d'une quinzaine d'années. Certains n'étaient chaussés que de sabots ou de souliers usés, marchaient même pieds nus. La moitié à peine avait des fusils, de calibre variable, et, par homme, trois ou quatre cartouches dont les balles ont dû en majorité être refondues ; les autres étaient armés de bâtons, de faux, de perches prolongées par une baïonnette. Autichamp mis sa troupe en mouvement le 19 mai. Les paysans marchaient à travers les sentiers et les chemins creux, à travers les champs et les prairies, entourés d'arbres émondés et de fortes haies ; ils sautaient par-dessus celles-ci, traversaient à gué les ruisseaux. D'Autichamp, dépassé Mortagne-sur-Sèvre, parvint jusqu'à Clisson. Le 22 mai, il entra sans combat dans Cholet.³⁸-----

Dévotions et Sanctuaires populaires : La chapelle du Pont à Mortagne-sur-Sèvre :

Au bas du coteau le long duquel s'étage et que couronne la ville de Mortagne, en face et à quelques mètres du pont jeté sur la Sèvre, se trouve une petite chapelle appelée la Chapelle du Pont. Presque coquette et très bien entretenue, elle est dédiée à la Sainte Vierge et les habitants de Mortagne l'ont en grande vénération. De temps en temps on y dit la messe; chaque année, le 15 août, la paroisse d'y rend en procession solennelle, et de nombreux *ex-voto* attestent l'efficacité de la dévotion populaire dont ce sanctuaire marial est le pieux théâtre.

Sa popularité s'étend même au-delà de la cité mortagnaise : les fidèles de la Verrie, paroisse limitrophe, y faisaient autrefois des neuvaines, et parmi les lointains souvenirs, on retrouve celui de plus d'un pèlerinage fait à la Bonne Vierge du Pont.

L'origine de cette chapelle est très ancienne : suivant la formule ordinaire, on peut dire qu'elle se perd dans la nuit des temps. En tous cas, dès l'année 1625, *le Pouillé d'Alliot* mentionne *la capella-du-Pont-de-Mortaigne : c'est donc – pour le moins – près de trois siècles d'existence.*

A vrai dire, ce n'est plus le même monument ; l'emplacement du sanctuaire a lui-même été changé. A l'origine, en effet, la chapelle se trouvait au milieu du pont - alors en bois - auquel elle fait face aujourd'hui. Il existe même à ce sujet une curieuse tradition, pieusement conservée par les anciens de la ville de Mortagne et des villages voisins.

Au cours d'un hiver très pluvieux, la Sèvre sortit de son lit et il survint une inondation subite qui fit de grands ravages : sur chaque rive les tertres étaient emportés, les arbres déracinés, et, du côté de Mortagne, où des maisonnettes avaient été construites tout à fait en bas du coteau, bâtiments et mobiliers étaient devenus la proie de l'inondation. La crue était tellement forte que le pont avait été submergé, et que la chapelle qui le dominait, envahie elle-même, ne laissant plus paraître que son faite et une statue de la Sainte Vierge, posée sur l'autel.

Le spectacle était terrifiant et les riverains, affolés, s'attendaient, d'un moment à l'autre, à voir la chapelle s'écrouler avec le pont, lorsque tout à coup l'eau s'arrêta, juste au moment où elle allait atteindre les pieds de la statue. Et immédiatement, comme si elle eût obéi à un ordre de Marie. La Sèvre en furie se calma, baisse à vue d'œil et réintégra son lit – presque aussi vite qu'elle était sortie....

On cria au miracle ! mais le prodige apparut encore bien plus manifeste lorsque les premiers riverains qui se risquèrent sur le pont ébranlé, s'étant approchés de la chapelle, constatèrent que non seulement rien n'y était endommagé, mais que le tapis, la nappe, les linges et bouquets de l'autel, bien qu'ayant été submergés par l'eau boueuse, se trouvaient parfaitement secs – et aussi propres qu'aux plus beaux jours de fête !....

Depuis, ajoute la pieuse tradition, jamais plus la Sèvre ne causa de ravage appréciable sur la rive mortagnaise.

De plus en plus vénérée à partir de cette époque, la chapelle subsista encore longtemps telle quelle, à la même place; mais, lorsque fut percée la grande route des Herbiers à Mortagne, le vieux pont de bois ayant été condamné pour être remplacé par un pont de pierre, il fallut démolir le sanctuaire. On le reconstruisit alors – plus grand, plus solide et plus coquet – à l'endroit où il se trouve aujourd'hui, face à la Sèvre que Marie semble surveiller et dont le perpétuel murmure fait plutôt l'effet d'un acte de soumission à la toute puissance de la Reine des Flots.

Un souvenir touchant – également conservé par la tradition locale – se rattache à cette reconstruction de la Chapelle du Pont.

Comme il fallait un assez gros sac d'écus pour mener à fin les travaux, on raconte qu'une pieuse bourgeoise de Mortagne, Mlle Moigas, avait imaginé une souscription populaire on ne peut plus originale. Installée presque chaque jour à la tête du pont, elle tendait la main aux passants et demandait à chacun l'obole d'un petit sou – tout au moins

³⁸ Les Cent jours – essai sur l'histoire intérieure de la France depuis le retour de l'Ile d'Elbe jusqu'à la nouvelle de Waterloo, par Emile Le Gallon pages 391.

d'un liard – « *pour la chapelle de la Bonne Vierge* ». Tout le monde y allait de son obole et bientôt, les liards s'ajoutant aux liards et les sous aux sous, le sac d'écus nécessaire finit par se remplir.

C'était surtout les jours de foire de Cholet que Mlle Moigais faisait recette. Aux métayers de la Verrie et de Chambretau qui s'en allaient vendre leurs bœufs elle promettait de réciter un *Pater* et un *Ave* pour leur obtenir une bonne foire, en leur demandant seulement de faire le sacrifice d'une chopine à la Sainte Vierge ; et le soir, au retour, c'était par douzaines que les chopines sacrifiées s'écoulaient – sous forme de gros sous – dans l'escarcelle de la pieuse quêteuse. Ce fut surtout grâce aux multiples chopines ainsi « *rentrées* » que la nouvelle *Chapelle du Pont* put elle-même sortir de terre....

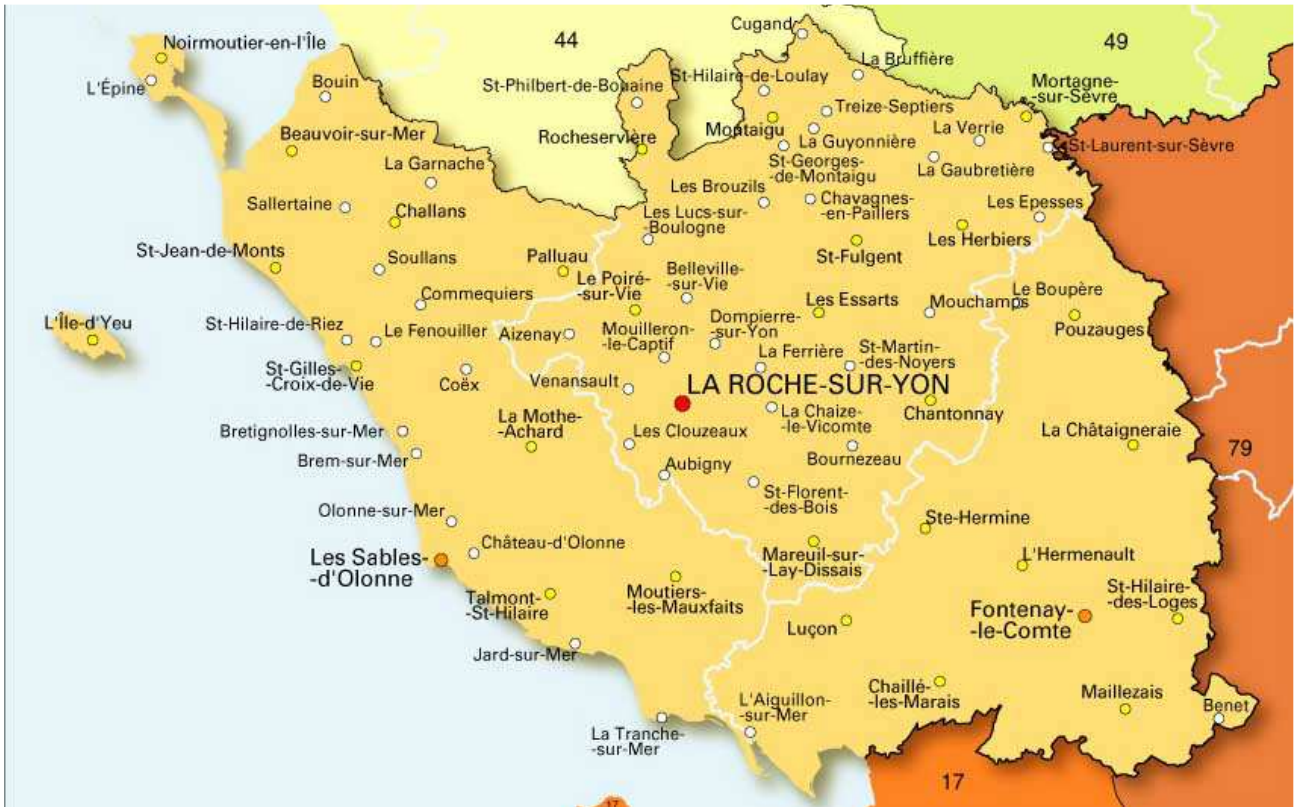
Il va sans dire que, lors de la reconstruction, la statue miraculeuse fut transportée dans le nouveau sanctuaire ; mais on bien tort de ne pas lui conserver la place d'honneur qu'elle occupait sur l'autel primitif, et surtout de ne pas l'authentifier d'une façon quelconque : car les pèlerins de la *Chapelle du Pont* se trouvent aujourd'hui en présence de deux statues de la Vierge également antiques, l'une à l'extérieur du monument, dans une petite niche grillagée, l'autre à l'intérieur, et plus personne ne saurait dire, désormais, quelle est celle qui jadis, lors de la fameuse inondation, vit les flots s'arrêter subitement à ses pieds.

La place d'honneur, au dessus du nouvel autel, a bien été donnée à un curieux tableau qui représente la Sainte Vierge écrasant le serpent, quoiqu'en lui-même très ancien ; mais pourquoi faut-il que je ne sais quel curé de Mortagne – un barbare en tout cas ! – se soit naguère permis de profaner – sous prétexte de la rajeunir – cette seconde relique vraisemblablement contemporaine de la statue de la première chapelle ! Oh ! ces curés rajeunisseurs, enjoliveurs, peinturlureurs – et massacreurs de reliques – que de mauvais sang ils vont faire que de péchés de colère ils font commettre à quiconque a encore un tant soit peu le culte des vieux monuments et des vieux souvenirs !³⁹

Voilà retracée l'histoire de Mortagne-sur-Sèvre, la guerre de Vendée y tient une grande place, mais j'ai voulu faire revivre cette période où certains de nos aïeux ont combattu et dont un certain nombre a succombé sous les effets des colonnes infernales et des armées républicaines.

(Daniel RICHARD-MAUPILLIER)
(Branche M.V.M.)

³⁹La Vendée Historique numéro 255 – 256 des 5 et 20 août 1907, colonnes 324 à 326.



Carte du département de la Vendée



Autrefois

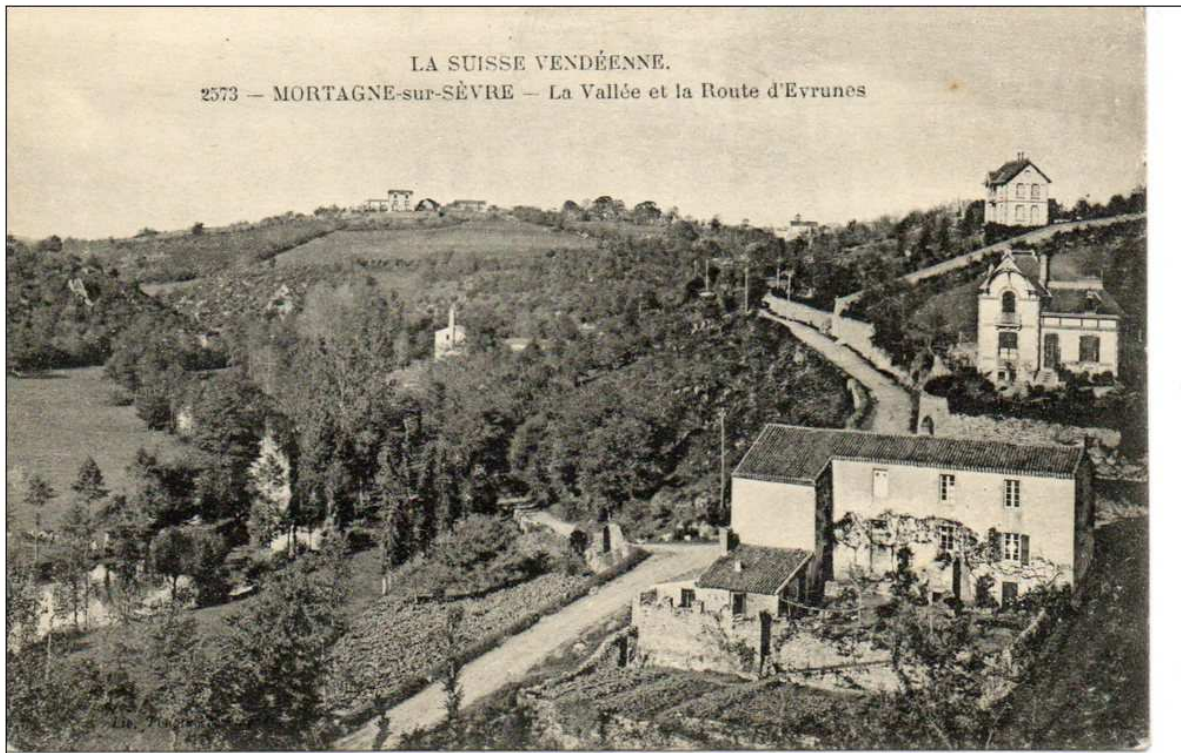
www.delcampe.net



Rubbie2000

www.delcampe.net

Mortagne-sur-Sèvre : le vieux château.



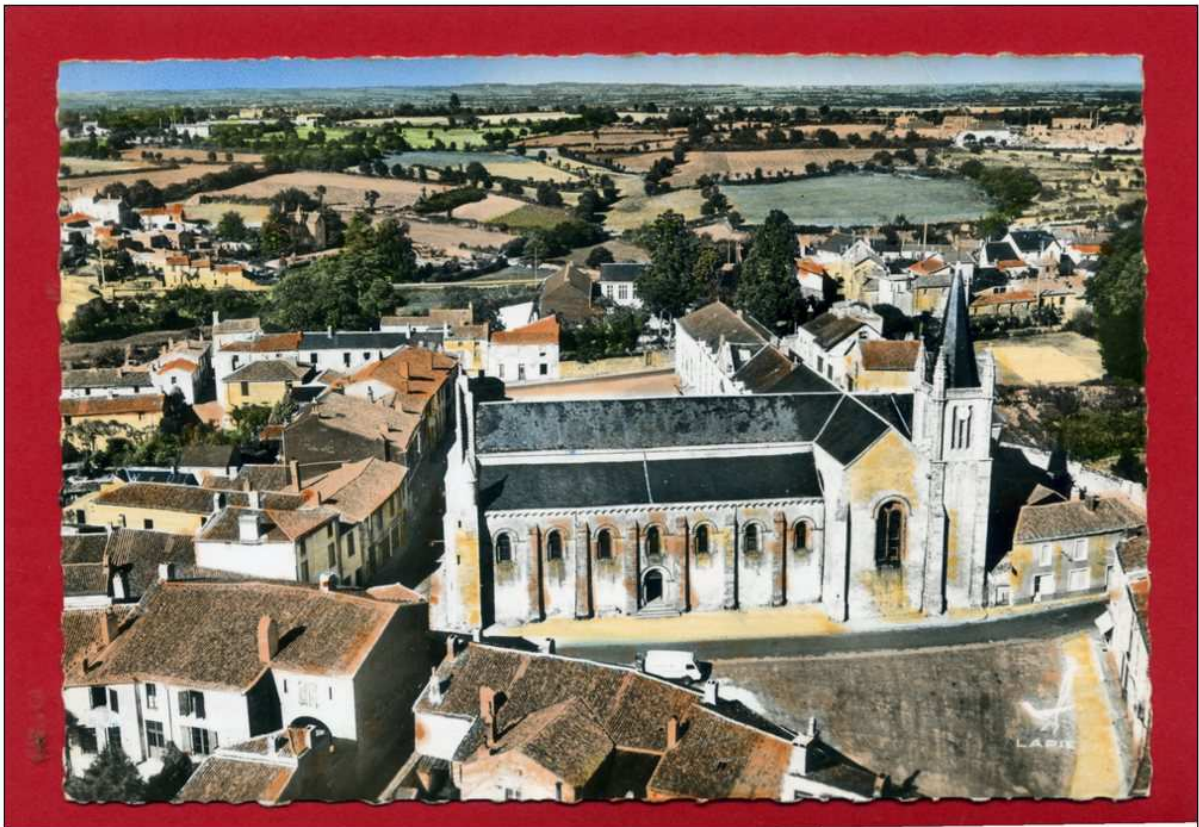
Semeuse2007

www.delcampe.net



Picasso49

www.delcampe.net



Rubbie2000

www.delcampe.net

Mortagne-sur-Sèvre : le centre.